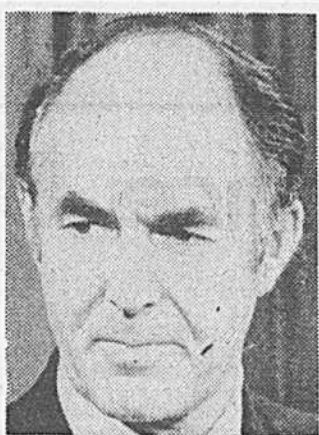


**Gillespie
\$1,000
pour un
voyage
de pêche**



— page B 1

SPORT

Le sport amateur québécois vit (ou subit) une des périodes les plus importantes de son histoire. Si l'après-Jeux a été peu rassurant, les prochains mois indiqueront l'orientation que prendra le sport au Québec. Dans une série de six articles, Jo Malléjac analyse le plus froidement possible la situation présente du sport amateur chez nous. Il s'évertue encore une fois à présenter les grands maux, à suggérer timidement (1) certains remèdes.

— page C 3



MM. Fabien ROY et Jérôme CHOQUETTE, bien au chaud cette fois, à une récente conférence de presse.

**Au parc Belmont
Le PNP
brave
le temps
froid**

— page B 1

la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL
JEUDI 30 SEPTEMBRE 1976,
92e ANNÉE, No 234,
80 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS

Abtibi / Côte Nord 30c
ABONNEMENT: LUNDI AU SAMEDI \$1.40

METEO

Aujourd'hui: Généralement ensoleillé
Minimum: 5 Maximum: 16
Demain: Nébulosité croissante
Détails à la page A 2

Français dans les cabines Air Canada se soumet

Air Canada se conformera immédiatement à l'injonction émise par le juge Jules Deschênes lui enjoignant de ne pas entraver l'usage du français dans les cabines de pilotage et de traduire d'ici deux ans les manuels d'instruction des pilotes, le jugement du juge en chef de la Cour supérieure lui ayant été signifié hier à 12h30.

L'ordonnance avait été émise le 7 septembre dernier, à la demande de Me Serge Joyal, député libéral de Maisonneuve-Rosemont aux Communes, et de 41 pilotes francophones d'Air Canada.

L'injonction n'avait pas été im-

mediatement signifiée à la compagnie aérienne, car celle-ci avait sollicité un délai pour obtenir des éclaircissements sur certains points. Air Canada voulait également formuler de nouvelles propositions, mais Me Joyal a fait remarquer qu'elles n'ont apporté rien de nouveau. Les pilotes et le député montréalais ont alors réclamé que l'injonction soit signifiée immédiatement à l'intimée.

Me Joyal a tenu à préciser que ce laps de temps n'a pas donné lieu à des négociations avec Air Canada ou ses pilotes. "Nous ne sommes pas allés devant le juge Deschênes, déclare-t-il, pour nous retrouver dans une position de force à une table de négociations. Notre attitude n'a pas changé. Nous sommes persuadés que la loi est là pour être respectée.

Par ailleurs, c'est au début de la semaine prochaine que la cause d'un groupe de mécaniciens d'Air Canada sera inscrite devant les tribunaux. Les mécaniciens se plaignent qu'ils ne peuvent parler français au travail et qu'ils sont l'objet de discrimination.

— page A 2



photo René Picard, LA PRESSE

L'équitation se démocratise

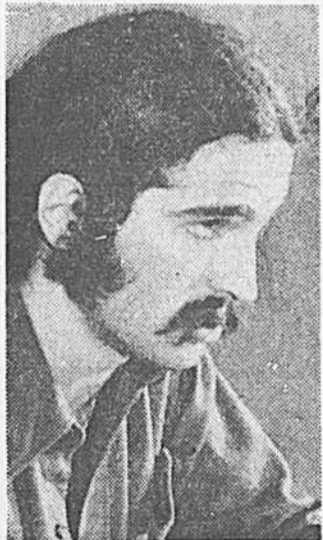
L'équitation est un sport de plus en plus populaire au Québec et contrairement à ce que l'on pourrait penser, son coût ne le rend pas inaccessible au commun des mortels. Dans le cahier Vivre aujourd'hui, Johan EGGERS fait remarquer que

la plupart des écuries louent à prix raisonnable des chevaux pour des promenades en forêt. Toutefois, avant de partir, il faut posséder au moins les rudiments de ce sport qu'on peut apprendre dans la plupart des écuries publiques. Les

cours varient beaucoup d'un endroit à l'autre et l'élève, s'il veut vraiment progresser, doit s'informer et comparer ses connaissances avec celles d'autres cavaliers et moniteurs.

— page D 1

New Westminster Tout peut arriver



Ivan HORVAT

Téléphoto PC

La situation demeure toujours imprécise au pénitencier de New Westminster, en Colombie-Britannique, théâtre d'une émeute lundi et où un garde est prisonnier de détenus, à la suite de la rupture des négociations entre la direction de l'institution et un comité de prisonniers. L'atmosphère est tendue et l'éclatement de nouveaux incidents violents est toujours possible. Le porte-parole du comité des prisonniers, Ivan Horvat, qui purge actuellement une peine de prison à vie pour meurtre, a attribué l'émeute et le mécontentement des détenus aux agissements de certains gardes et a fait état de la crainte qu'avaient les détenus de voir les gardes réprimer brutalement la mutinerie. Devant les journalistes, Horvat a demandé que la sécurité à l'intérieur de l'institution soit assurée par l'armée ou la GRC, plutôt que par les gardes. Il a également réitéré les revendications des prisonniers.

— page F 1

Allemagne de l'Ouest

C'est une société "libérale" très bien encadrée qui ira aux urnes dimanche



par Louis-Bernard ROBITAILLE
collaboration spéciale
en Europe

HAMBURG — En débarquant en Allemagne, vous avez au début un peu de difficulté à mettre en ordre les pièces du puzzle. Hambourg, seconde ville du pays après

Berlin-ouest, vous offre une succession d'images contradictoires. Des images d'ordre, d'abord. Dans le centre-ville, l'après-midi, une jeune fille traverse la rue en dehors du passage pour piétons et manque de se faire renverser par une auto qui freine en klaxonnant furieusement. Quelques minutes plus tard, la même fille, deux coins de rue plus loin, est rattrapée par un vieux policier qui l'a poursuivie avec ténacité et la sermonne longuement. A Hambourg, comme ailleurs en Allemagne, un piéton ne traverse jamais la rue au feu rouge, même s'il n'y a aucune voiture en vue. C'est le règne du civisme discipliné.

Hambourg, région autonome gouvernée par les sociaux-démocrates depuis 1949 — avec une brève in-

terruption de 53 à 57 — a également fait ses preuves dans le domaine de la "discipline" politique. C'est ici, en 1972, qu'on a adopté le premier décret visant à chasser les "subversifs" de la Fonction publique et de l'enseignement. Quelques mois plus tard, le gouvernement fédéral, dirigé à l'époque par Brandt, endossait le décret — le "radikalsperre" — dont on ne trouve l'équivalent dans aucune démocratie occidentale.

Lorsqu'il y a quelques années, le gouverneur ultra-conservateur de Californie, Ronald Reagan, chassa de l'université Angela Davis sous prétexte qu'elle appartenait au Parti communiste américain, l'affaire créa des remous importants dans les journaux et les milieux politiques.



En Allemagne, en régime social-démocrate, cela se passe chaque semaine au milieu de l'indifférence quasi générale, sans que personne n'y fasse attention. Depuis 1972, des centaines de personnes ont été chassées de leur emploi — pour l'essentiel dans l'enseignement — lorsqu'elles appartenaient à un mouvement d'extrême-gauche, au minuscule Parti communiste ou alors si elles avaient participé à telle manifestation étudiante, à telle réunion publique sur l'avortement, etc. Bien sûr, on n'a pas chassé tous les "gauchistes" et tous les "mal pensant" de l'université: depuis la réforme sociale-démocrate dans l'éducation, le nom-

Voir LIBERTE, page A 6

l'économie

Le patronat sort la hache de guerre

Le patronat, collaborateur réticent au programme de lutte à l'inflation, a sorti la hache de guerre au lendemain de l'annonce par le ministre Macdonald de la réduction de la marge bénéficiaire des entreprises de 95 à 85 pour cent, en mai dernier. Mais les nouveaux amendements aux règles du jeu, dévoilés le 7 septembre dernier, ont calmé la majorité des hommes d'affaires, qui n'en continuent pas moins de grogner contre les contrôles.

Vendre au Québec

Les détaillants étrangers venus s'implanter au Québec n'ont pas tous réussi à plaire aux consommateurs québécois. C'est le cas notamment de l'Enfant terrible, qui doit plier bagages et retourner en Ontario après un an.

Trop et trop petites

Une récente étude du ministère québécois de l'Agriculture conclut qu'il y a trop de petites entreprises engagées dans la transformation de produits agricoles au Québec, ce qui affaiblit la structure de notre industrie agro-alimentaire.

— pages A 11 à A 15

le monde

Afrique australe

Londres convoque la conférence sur la Rhodésie et Kissinger entrevoit une conférence de Genève sur la Namibie.

USA

Les faveurs reçues hantent aussi Jimmy Carter, qui se fait l'anti-Kissinger en politique étrangère.

Canada-ONU

Le nouveau ministre des Affaires extérieures Don Jamieson remet en cause la présence canadienne à Chypre.

Cuba

Nouvelle période d'austérité: l'effondrement des cours du sucre entraîne un profond réajustement du plan quinquennal.

Espagne

Un manifestant ayant succombé à ses blessures, l'Opposition appelle à la troisième grève générale en trois semaines.

— pages E 1, E 2 et F 8

Saint-Donat

La grotte condamnée

— page F 13

SOMMAIRE

Arts et spectacles:
— Informations: D 11 à D 16
— Les horaires: D 2
Bandes dessinées: E 4
"BANK": F 3
Décès, naissances, etc.: F 14
Économie: A 11 à A 16
Êtes-vous observateur?: E 4
Horoscope: E 4
Les maux de notre langue: D 5
Médecine d'aujourd'hui: D 7
Mon oeil sur Montréal: D 2
"Mot mystère": E 4
Mots croisés: E 6
Petites annonces: E 5 à E 7,
F 2 à F 13
Plaisance: F 10
Radio et télévision: D 2, D 12
Sports: C 1 à C 10
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 7

Air Canada obéira à l'ordonnance Deschênes

MONTRÉAL — La société Air Canada a annoncé, hier, qu'elle commencerait immédiatement à se conformer aux clauses de l'ordonnance d'un tribunal lui enjoignant de ne plus entraver l'usage du français dans les postes de pilotage de ses avions.

Selon un porte-parole d'Air Canada, le président, M. Claude Taylor, a informé le personnel de la direction que l'injonction du juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, avait été signifiée à la compagnie aérienne hier à 12h 30 et que ses stipulations seraient observées.

Dans un memorandum, M. Taylor affirme que la compagnie "s'attend à ce que tous les employés obéissent à l'injonction sus-mentionnée et que toutes les mesures nécessaires devront être prises afin d'informer toutes les personnes intéressées de la teneur de la dite injonction".

Le président de la société de la Couronne fédérale ajoute cependant que "la compagnie sera toujours tenue d'obéir aux autres lois la concernant et de maintenir ses normes de sécurité".



Le président d'Air Canada, Claude Taylor.

L'ordonnance avait été émise, le 7 septembre dernier, à la requête de Me Serge Joyal, député libéral de

Maison-Neuve-Rosemont, aux Communes, et de 41 pilotes francophones à l'emploi d'Air Canada.

Mercredi dernier, la Cour d'appel du Québec refusait de suspendre l'application de cette injonction, comme le demandait le transporteur aérien, jusqu'à ce qu'un appel puisse être entendu.

Par ailleurs, Me Joyal a précisé que l'injonction n'avait pas été immédiatement signifiée à l'intimée, après le refus de la Cour d'appel, car Air Canada avait sollicité un délai pour obtenir des éclaircissements sur certains points, qu'il n'a pas voulu préciser.

Courtoisie
"Nous avons acquiescé à la demande de Me Pierre Lamontagne qui réclamait 24 heures de délai, d'ajouter Me Joyal, parce qu'il est courtois sur le plan professionnel de le faire."

Selon lui toutefois, il n'y a pas eu de négociations avec Air Canada ou ses pilotes. Forts du jugement qu'ils avaient entre les mains, les Gens de l'air n'ont jamais eu l'intention de négocier avec la société de la Couronne.

"Nous ne sommes pas allés de-

vant le juge Deschênes, déclarait hier à LA PRESSE Me Joyal, pour nous retrouver en position de force à une table de négociations. Nous avons gagné devant les tribunaux et le jugement en notre faveur devra être appliqué par Air Canada".

Cependant, à l'expiration du délai, l'avocat d'Air Canada communiquait de nouveau avec Me Michel Decary, le représentant des pilotes et Me Joyal afin d'obtenir de mettre par écrit certaines propositions et réclamait que le délai soit porté au lundi 28 septembre, à 17 heures.

Ces propositions écrites ont été faites par Me Lamontagne dans les délais requis mais, comme le précise Me Joyal "il n'y avait rien de nouveau là-dedans. Il reprenait tout simplement certains des arguments apportés en appel. Nous avons consulté le représentant des pilotes et nous avons réévalué la situation. Comme cela n'apportait aucune lumière nouvelle sur l'affaire, nous avons donné instruction que le jugement soit signifié immédiatement."

Difficultés

L'une des raisons invoquées par Air Canada pour réclamer ce délai était que l'on croyait éprouver cer-

taines difficultés à mettre le jugement en application immédiate. Et c'est également la raison pour laquelle les procureurs de Me Joyal des pilotes ont acquiescé à cette demande. "Le délai ne nous paraissait pas outrancier au départ. Il était important pour nous que le service aux passagers soit maintenu tout comme le statut des pilotes. Nous ne voulions pas être accusés d'intolérance et d'agressivité et nous ne voulions pas non plus que l'on nous accuse d'être responsables de perturbations possibles."

"Une chose est certaine, poursuit Me Joyal, notre attitude n'a pas changé. Nous sommes persuadés que la loi est là pour être respectée. Nous n'avons pas voulu le négocier avec le gouvernement, pas question de la négocier avec Air Canada."

Me Joyal a expliqué que la mise en application de l'injonction signifiait le retour à la situation d'avant le 20 avril, date à laquelle Air Canada a émis son ordonnance sur l'usage de l'anglais dans les cabines de pilotage.

L'injonction stipule également qu'Air Canada devra traduire ses

manuels d'instruction destinés aux pilotes d'ici deux ans.

Les mécaniciens

Par ailleurs, au début de la semaine prochaine, on se présentera une autre fois devant les tribunaux afin d'inscrire la cause des mécaniciens d'Air Canada qui demandent à leur employeur "de cesser d'empêcher ses employés dont la langue maternelle est le français d'utiliser le français comme langue de travail, de cesser de les empêcher de communiquer avec leurs supérieurs immédiats en français, de mettre à leur disposition des programmes de formation et de recyclage en français et de cesser d'utiliser de la discrimination à l'égard de ses employés affectés à sa base d'entretien de Montréal, en raison du seul fait qu'ils sont de langue maternelle française."

Le 7 ou le 8 octobre prochain, les procureurs ont l'intention de présenter une requête pour préférence devant le juge en chef de la Cour supérieure. Si une telle demande devait être acceptée, la cause pourrait être entendue dans les semaines qui suivent.

Leadership créditiste

Quatre des sept candidats font la cour aux délégués montréalais

par Madeleine BERTHAULT

Les candidats à la direction du Parti crédit social du Canada ont poursuivi hier soir à Montréal, leur campagne de charme et de persuasion auprès des futurs délégués au

congrès des 6 et 7 novembre prochains, qui aura lieu à Ottawa.

Devant une petite assemblée typiquement créditiste, réunissant un peu plus d'une trentaine de personnes, quatre des sept candidats ont

fait valoir leurs talents d'orateur et ont expliqué à l'auditoire les raisons de leur candidature à la succession de M. Réal Caouette. Ce sont MM. André Fortin, député de Lotbinière aux Communes; Philip Hele-Hambly, enseignant anglophone de Montréal; Martin Hattersley, avocat d'Edmonton et président du parti; et René Matte, député fédéral de Champlain.

Les trois autres candidats étaient absents: MM. Alexander Barker, entrepreneur en construction de Saskatoon; Ralph Cameron, gérant de compagnie de construction de Calgary et John H. Long, manufacturier d'équipement lourd, de Cambridge, Ontario.

"Pile ou face"

À la petite réunion d'hier, on a tiré à "pile ou face" pour déterminer lequel des deux candidats présents dès le début, (les deux autres sont arrivés en retard), parlerait le premier. Le sort favorisa M. Matte, mais ce dernier, galamment, donna la parole à M. Hattersley.

Le président du parti remercia et souligna tout de suite que depuis cinq jours qu'il était à Montréal, il avait remarqué chez les gens "une certaine joie de vivre". Et il ajouta "Vous vous engagez dans la vie politique avec beaucoup d'élan". Il y avait pourtant fort peu de personnes présentes à cette assemblée dont le but premier était de choisir les délégués de toute la région de Montréal au congrès.

Puis, voulant flatter les Montréalais, M. Hattersley déclara: "Votre maire, M. Drapeau, doit être créditiste, car il croit que les bons projets sont financièrement réalisables".

Joe... comment donc?

Soulignant ensuite que "nous avons beaucoup de problèmes politiques avec le gouvernement Trudeau qui ne sait guère où aller", M. Hattersley s'est dit persuadé que les Canadiens "se cherchent un Messie pour les élections de 1978". Il écarta d'un revers de main le Parti conservateur: "Peut-être Joe... comment donc?... Ah! oui, Clark... Oh! un parti anglophone comme ça, ça n'est pas sérieux pour le Québec!"

Cela dit en français, avec un suave accent très anglais. Et il poursuivit: "Peut-être aurons-nous un gouvernement Crédit social en 1978?" "C'est d'un homme politique et non d'une vedette dont nous avons besoin." Le chef de parti doit être un porte-parole des membres du parti, a conclu M. Hattersley.

Ce fut ensuite le tour de M. René Matte qui mit beaucoup d'émphase dans son discours: crescendo et decrescendo, tremolo, etcetera. "Je dirai les mêmes choses que Réal Caouette, mais je suis un nouveau visage".

Les qualités nécessaires

M. Matte a énoncé, exemples personnels à l'appui, les qualités nécessaires "pour débarquer Trudeau". La conviction: "Arrêtons de nous contenter de 11 comités... Certes, il y a eu des erreurs, mais soyez assurés que René Matte ne les fera pas ces erreurs!" La sincérité: "C'est plus important que l'instruction. Quand on ne sait pas, on apprend". La persuasion: "Je pense que j'en ai". L'esprit de dynamisme dans l'action: "Ce n'est pas tellement comme candidat que je vous parle, mais comme futur chef de gouvernement". La force d'entraînement: "Allez voir dans mon comté, tout s'organise facilement".

Quant à M. Hambly, il communiqua à l'assemblée, dans un français très laborieux, que le prochain gouvernement en serait un de coalition: 90 libéraux, 60 conservateurs, 40

Caouette va mieux

par Paul BENNETT

OTTAWA (PC) — Un mauvais farceur semble être à l'origine de l'émotion causée, hier matin, par la nouvelle selon laquelle le chef créditiste démissionnaire, M. Réal Caouette, victime d'une nouvelle attaque cardiaque, était mourant.

Diffusée sur les ondes de plusieurs stations radiophoniques, l'information fut aussitôt démentie par un des fils de M. Caouette, Gilles, qui qualifia la nouvelle de "farce macabre", puis, plus tard, par le bureau du chef créditiste. C'est à la suite d'un appel téléphonique logé par un individu s'identifiant comme M. Pierre Bernier, secrétaire de comté du député fédéral Gilbert Rondeau (CS-Shefford), qu'un poste de radio montréalais lança la nouvelle sur les ondes, sans plus vérifier, semblait-il.

Joint au téléphone par la Presse Canadienne, M. Bernier confirma qu'il n'avait jamais logé d'appel auprès d'aucune station de radio pour annoncer l'aggravation de l'état de santé de M. Caouette, ajoutant qu'un mauvais farceur

avait sûrement emprunté son identité. L'information diffusée hier matin précisait que M. Caouette avait été victime d'une nouvelle attaque cardiaque, qu'il était inconscient et complètement paralysé.

Etat de santé

On se souvient que le chef créditiste, souffrant d'une défaillance cardiaque, avait été transporté d'urgence à l'hôpital général d'Ottawa, le 16 septembre dernier, où il avait été admis au département des soins intensifs.

Bien que partiellement paralysé du côté droit du visage ainsi que du bras droit, M. Caouette avait cependant pu récupérer rapidement et avait pu quitter les soins intensifs dès jeudi dernier.

Un porte-parole du bureau du chef créditiste, Mme Judith Richard, a d'ailleurs déclaré hier à la Presse Canadienne que l'état de santé de M. Caouette s'améliorait tous les jours au point que celui-ci pouvait maintenant s'asseoir dans un fauteuil et même marcher un peu.

LA MÉTÉO

Le système dépressionnaire qui nous touchait hier aura atteint la côte est au cours de la journée et fera place à une crête de haute pression, qui donnera du soleil à la moitié ouest de la province pendant que les nuages persisteront sur l'est. Demain, il semble que l'ouest connaîtra à nouveau un ennuagement et des températures à la hausse.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 5 Maximum: 16 Généralement ensoleillé	Nébulosité croissante

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	2	12	Ensoleillé avec pass. nuageux	Nuageux
Outaouais	5	15	Généralement ensoleillé	Nébulosité croissante
Laurentides	5	15	Généralement ensoleillé	Nébulosité croissante
Cantons de l'Est	5	15	Ensoleillé avec pass. nuageux	Gen. ensoleillé
Mauricie	5	15	Ensoleillé avec pass. nuageux	Nébulosité croissante
Québec	5	15	Ensoleillé avec pass. nuageux	Gen. ensoleillé
Lac-Saint-Jean	3	10	Ensoleillé avec pass. nuageux	Nébulosité croissante
Rimouski	4	8	Nuageux avec quelques averses	Gen. ensoleillé
Gaspésie	4	8	Nuageux avec quelques averses	Gen. ensoleillé
Baie-Comeau	6	6	Nuageux avec éclaircies	Gen. ensoleillé
Sept-Îles	6	6	Nuageux avec éclaircies	Gen. ensoleillé

au Canada

RÉGIONS	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Victoria	10	20
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	8	18
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	5	25
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	5	23
Ontario	Ensoleillé	Toronto	8	15
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	3	12
Nouvelle-Écosse	Dégagement	Halifax	5	13
Île-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown	4	12
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	4	15

si vous partez...

aux États-Unis

Cities	Min.	Max.	Cities	Min.	Max.
New York	9	21	Chicago	9	21
Washington	14	22	Nile-Orléans	16	22
Boston	8	—	Miami	24	31

vers les capitales

Amsterdam	19	Londres	18	Stockholm	8
Athènes	25	Le Caire	28	Sidney	21
Berlin	16	Lisbonne	21	Tokyo	21
Bruxelles	19	Madrid	17	Tunis	29
Casablanca	21	Moscou	5	Vienne	23
Genève	17	Paris	19	Varsovie	15
Hong Kong	24	Rome	26	—	—

vers les plages

Acapulco	25	Bermudes	25	Nassau	19
Mexico	14	Barbade	27	Rio de Janeiro	25

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700 rue Saint-Jacques, Montréal, H2V 1K5. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE. Les copies des services de la Presse Associée et de Reader. Tous droits de reproduction des informations publiées à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième édition: Énergie (numéro 1400). Prix de détail: 25¢.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.40	REDACTION	285-7070
Lundi au vendredi \$1.25	EDITORIAL	285-7030
Samedi seulement \$0.50	PROMOTION	285-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
Nombre de semaines	PETITES ANNONCES	285-7111
par porteur: 13 26 52	Commandes	du lundi au vendredi: 9h à 17h
Lundi au samedi \$16.80 \$33.60 \$67.20	Pour changer ou annuler	285-7205
Lundi au vendredi \$15.00 \$30.00 \$60.00	du lundi au vendredi: 9h à 16:30h	285-7100
Samedi seulement \$13.00 \$26.00	GRANDES ANNONCES	285-7202
par courrier:	Détailants	285-7306
Lundi au samedi \$28.60 \$57.20 \$114.40	National, Tele Presse, Vacances, voyages	285-7320
Lundi au vendredi \$21.45 \$42.90 \$85.80	Carrières et professions, nominations	285-6892
Samedi seulement \$10.01 \$20.02 \$40.04	COMPTABILITÉ	285-6801
* Minimum de 26 semaines	Grandes annonces	
Côte-Nord, par avion, 050¢	Petites annonces	
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h)		

RECENSEMENT 1976 DU 4 AU 7 OCTOBRE

Soyez-y!

Soyez à la maison pour recevoir les recenseurs. En effet, la loi concernant la liste électorale permanente prévoit que le recensement des électeurs a lieu cette année du lundi, 4 octobre, au jeudi, 7 octobre.

De plus, la loi précise que pour être inscrit sur la liste électorale, une personne doit avoir 18 ans accomplis, le ou avant le dernier jour de la révision soit, le 6 novembre 1976.

En milieu *urbain*, deux recenseurs dûment recommandés doivent visiter chaque foyer.

En milieu *rural*, un seul recenseur peut passer chez vous ou utiliser tout autre moyen pour recueillir les noms des électeurs.

Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale, vous pourrez en demander l'inscription en vous rendant à tout bureau de dépôt ouvert dans votre district électoral, du 25 au 30 octobre.

LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour contrôler les démolitions

Montréal demandera des pouvoirs efficaces

par Claude TURCOTTE

La ville de Montréal veut obtenir plus de pouvoirs afin de mieux contrôler la démolition des maisons habitables. Le comité exécutif de la Ville a en effet demandé à trois services municipaux de faire toutes les études nécessaires en vue d'apporter des amendements à la charte de la Ville lorsque le gouvernement de Québec sera disposé à recevoir les autorités municipales. C'est le service du contentieux qui est chargé de préparer ces amende-

ments, en collaboration avec le service de l'habitation et de l'urbanisme et le service des permis et inspections. La politique que l'on veut mettre au point vise globalement à la protection du parc immobilier domiciliaire. Mais comme les démolitions constituent la première menace au stock résidentiel, les fonctionnaires ont été priés de proposer des solutions pour enrayer ces démolitions. Il y a déjà assez longtemps que les autorités et les fonctionnaires se

plaignent de ne pas avoir suffisamment de pouvoirs pour enrayer le phénomène des démolitions. La Ville veut avoir notamment le pouvoir de refuser carrément d'accorder un permis de démolition. Elle veut aussi rendre le code du logement applicable à toutes les habitations même lorsqu'elles ne sont pas occupées, de telle manière qu'il serait alors possible d'empêcher la détérioration volontaire de certaines maisons. Les fonctionnaires ont le mandat de proposer des moyens qui assu-

rent "une protection assez souple et efficace". Ils en sont en fait au début de leur travail. Ils procèdent actuellement à des travaux de recherche et à la cueillette d'informations. Cependant, ils croient pouvoir effectuer leur travail dans de brefs délais. Le problème toutefois est de savoir quand les autorités municipales pourront être reçues à l'assemblée nationale pour la présentation de ces amendements à la charte.

Il y a près de deux ans que la Ville attend une invitation de Québec pour disposer de plusieurs projets d'amendements concernant divers aspects de la charte. Le cas Laurin Par ailleurs, à sa réunion de cette semaine le comité exécutif a discuté de l'incident provoqué par le directeur du service des permis et inspections qui a décidé d'interdire au public l'accès aux registres des permis pour les constructions et les démolitions.

Les autorités ne désirent pas donner trop d'importance à cet incident. "C'est un problème de régie interne," a déclaré M. Yvon Lamarre, en ajoutant que le public peut toujours par abonnement recevoir ces informations. "Une saute d'humeur, on peut comprendre ça d'un homme", a mentionné le vice-président du comité exécutif, qui croit que les amendements à la charte en voie de préparation concernant les démolitions vont apporter une solution aux impatiences de M. Laurin.

Les discussions se poursuivent entre Bourassa et le Consiglio

par Mariane FAVREAU

La réponse du premier ministre aux griefs exposés par le Consiglio sur l'application de la loi 22 se fait attendre. Une conférence de presse convoquée pour hier soir par le Consiglio a dû être annulée faute, semble-t-il, d'en être arrivé à une entente avec le premier ministre. En effet, une autre rencontre devrait avoir lieu aujourd'hui, à Québec, où les membres du Consiglio se sont déplacés depuis mardi soir.

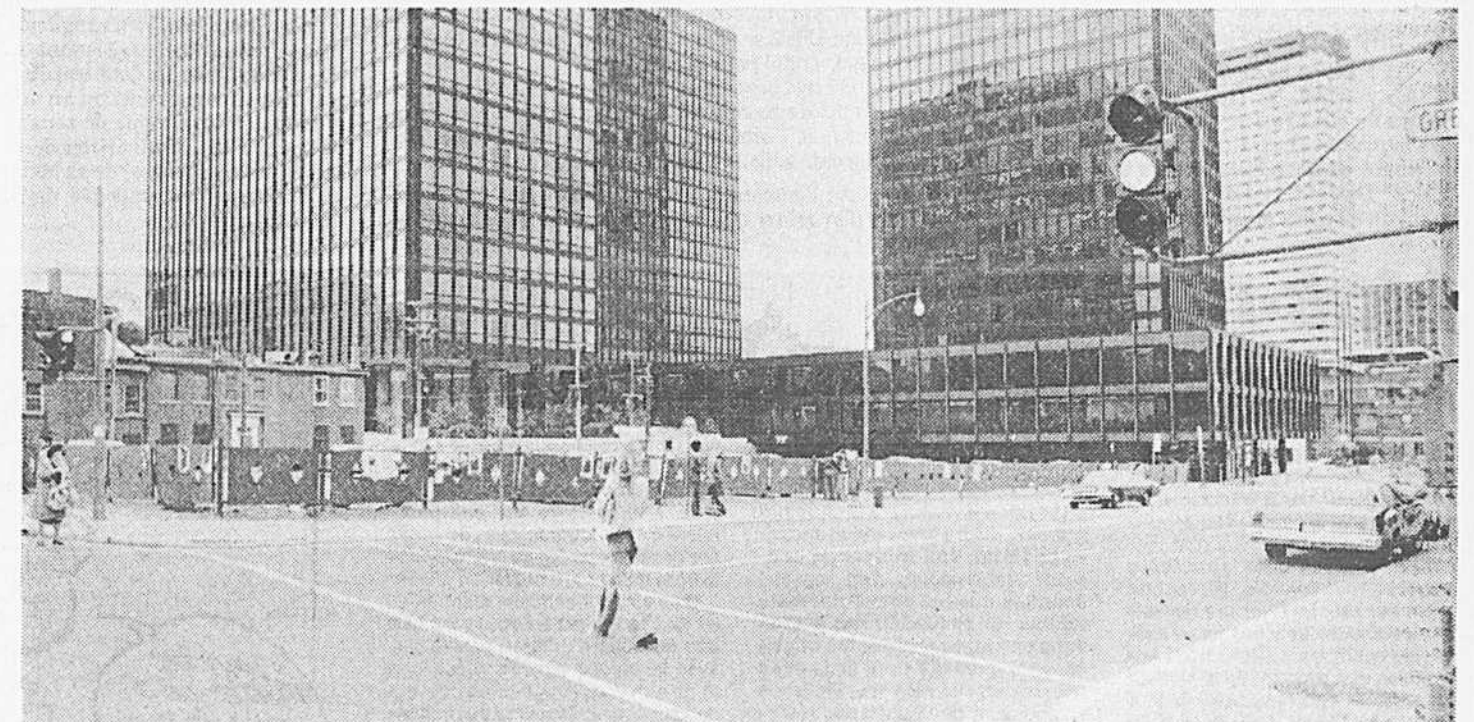
La convocation de la conférence de presse parvenue en début d'après-midi laissait espérer une réponse satisfaisante pour le Consiglio, ou à tout le moins une réponse. C'était sans doute présumer d'une solution applicable immédiatement et qui ne contournait pas la loi.

On se souviendra qu'à la même époque l'an dernier, le ministre de l'Éducation d'alors, M. Raymond Garneau, avait passé outre au contingentement de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer pour faire admettre au secteur anglais quelque 120 enfants de plus.

Cette année, le contingentement ne semble pas avoir posé de problème encore. Mais le Consiglio met en doute la validité du processus des tests, à l'aide de cas concrets. Le premier ministre trouvera-t-il une solution d'exception pour les enfants défendus par le Consiglio ou s'achemine-t-il plutôt vers une révision de l'article V de la loi 22 (langue d'enseignement) qui éliminerait toute contestation de son application?

Jusqu'ici, toute cette question est au stade du dialogue privé entre M. Bourassa et des parents représentés par le Consiglio. Mais la réponse est d'intérêt public. Plus d'un observateur s'étonne des tergiversations et délibérations auxquelles donnent lieu les griefs du Consiglio et la prise en charge du dossier par le premier ministre.

Entre-temps, les "refusés" à la maternelle anglaise s'installent dans la routine quotidienne des classes parallèles, dans les écoles anglaises.



C'est sur l'emplacement de ce parking que des citoyens de Westmount craignent de voir construire une tour de 22 étages.

À Westmount

Des citoyens contre une tour

par Florian BERNARD

Déjà menacés par la construction en hauteur, les citoyens de tout un quadrilatère de Westmount tentent actuellement de bloquer un projet privé qui aurait pour conséquence de dresser une tour de 22 étages dans un secteur consacré aux petits commerces et aux logements modestes.

Le quadrilatère concerné est situé au nord-est de Greene et de Sainte-Catherine, au cœur de la zone cosmopolite de Westmount. Le quartier est habité par des francophones et des anglophones, mais aussi par des Canadiens de diverses origines ethniques. On y trouve des loyers à prix raisonnable et des petits commerces qui desservent le secteur. Il s'y est développé un sentiment d'appartenance à un quartier bien caractérisé qui n'est pas sans rappeler certains quartiers multifonctionnels de d'autres vieux coins de la région métropolitaine.

Une menace précise

Il y a quelques années, une société immobilière a fait l'acquisition de plusieurs terrains construits dans le secteur. Puis, graduellement, on a démolit les habitations — dont certaines étaient très belles au plan architectural — chassant ainsi peu à peu les locataires et les petits commerçants. Aujourd'hui, une partie importante du quadrilatère est occupée par un vaste terrain de stationnement faisant face à l'avenue Greene. Mais ce n'était, jusqu'ici, qu'un demi-mal, les gens s'habituant peu à peu à cette transformation qui, au fond, n'avait pas encore complètement défiguré le secteur.

Les derniers espoirs viennent toutefois de s'envoler. Les propriétaires de Westmount Square (Mondev) qui exploitent déjà un vaste complexe commercial dans le secteur viennent de proposer à la ville la construction d'une tour de 22 étages et d'une promenade de boutiques qui occuperait le terrain de stationnement et, éventuellement, d'autres parties du terrain limitrophe.

Le règlement actuel de zonage limite de 3 à 6 étages la hauteur des immeubles du secteur. Les promoteurs ont donc demandé aux dirigeants de la ville de modifier le règlement de zonage de façon à per-

mettre la construction de la tour de 22 étages. Comme l'exige la loi, le conseil a sollicité l'opinion des propriétaires du secteur. Ces derniers, suivant les dispositions de la même loi, ont exigé la tenue d'un référendum. Les choses en sont là pour le moment. La ville a deux solutions:

ou bien elle maintient le règlement actuel de zonage et la question devient automatiquement réglée, ou bien elle rédige un nouveau règlement et le soumet au vote des contribuables. C'est apparemment cette dernière solution qui sera adoptée. Les dirigeants municipaux n'avaient pas encore déterminé, hier, à quelle date pourrait avoir lieu cette

consultation populaire, mais on parle de la mi-octobre. Entre-temps, la résistance s'organise. Un citoyen de Westmount, M. Fernand Leclerc, organisateur des comités de citoyens, a déclaré à LA PRESSE que ce projet est inacceptable, tant du côté «qualité de la vie» que du côté «intégrité du quartier».

Le prince proteste

Le prince Philip n'est pas heureux d'un commentaire formulé à son endroit dans un livre traitant des coûts élevés des installations olympiques à Montréal.

Il a en effet transmis une lettre de deux pages à l'auteur du livre "Le dossier olympique", Nick Auf der Maur, protestant contre un passage de l'oeuvre traitant de son rôle comme président de la Fédération équestre internationale.

M. Auf der Maur, un conseiller du RCM, a précisé hier que la lettre du prince ne constituait pas une critique, mais apportait plutôt des éclaircissements sur son rôle.

Il dit avoir apprécié ses commentaires: "J'ai été heureux d'apprendre qu'il avait lu ce livre."

Le passage du livre traitant d'une visite faite en 1975 par le prince Philip aux installations olympiques dit:

"Le prince Philip fut accueilli à l'aéroport de Montréal et transporté immédiatement à Bromont, site des concours équestres, à bord d'un hélicoptère nolisé par Roland

Désourdy, un des principaux entrepreneurs aux installations olympiques.

"Après une tournée dirigée par Désourdy, qui faisait tout pour le charmer, le prince Philip s'est dit enchanté de Bromont, au nom de la Fédération équestre internationale."

Le prince Philip, selon M. Auf der Maur, croit que ce passage laisse entendre qu'il aurait cédé aux flatteries de M. Désourdy et, de ce fait, aurait eu un rôle à jouer dans le choix de Bromont comme site des épreuves équestres.

L'époux de la Reine précise que son rôle consistait simplement à approuver le site et les installations, après avoir constaté que ces dernières répondaient aux normes internationales.

Dans plusieurs autres passages du livre, M. Auf der Maur critique vigoureusement M. Désourdy et le choix de Bromont pour ces épreuves. "Il me semble que le prince ait voulu se dissocier de ce choix", a précisé le conseiller du RCM.

SAMEDI, 2 OCTOBRE

Les bureaux des opticiens d'ordonnances SERONT FERMÉS pour leur permettre d'assister à leur congrès annuel

Invitation à la **FÊTE ANNUELLE DES ANCIENS** du **COLLÈGE MARIE-VICTORIN** le samedi 30 octobre 1976

Réservez vos billets avant le 10 octobre en appelant à **325-0150**

Au programme: dégustation de vins et fromages et soirée dansante

LOUP CHAT KOLENSKY

Georgie Pouliot
 FOURRURES INC. MANUFACTURIER
 4435, rue de la Roche
 Stationnement gratuit **527-8664** Depuis 1974
 Lauréal Pouliot prés

CENTRE D'IMAGE ET DE SON

22 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

ATLANTIQUE

"Le maître de l'électronique" LTEE

SOUNDESIGN ENSEMBLE NO 5418

- Enregistreur et lecteur de cartouches 8 pistes
- Récepteur AM-FM stéréo
- Tourne-disques automatique à jeux multiples
- Enceintes acoustiques à haut-parleurs jumelés pour une reproduction fidèle des sons
- Meuble de rangement inclus

L'ENSEMBLE AU COMPLET **\$269**
 PRIX ATLANTIQUE

TÉLÉCOULEUR PORTATIVE DE 20"

RCA MODELE CFV 445 caractéristiques

- Chassis 100% transistorisé 30.000 volts
- 12 modules enclenchables accu circuit
- Réglage automatique chroma
- Accord précis automatique à boutons poussoirs (AFT)
- Haut-parleurs ovales de 5"
- Système à lecture directe
- Fini simili-ivoire

PRIX SPECIAL ATLANTIQUE **\$549**

MAGASIN, ENTREPOT
6060 EST BOUL. MÉTROPOLITAIN (entre Lacordaire et Langelier) côté sud du boul. Métropolitain **253-8880**
 2 ANS DE GARANTIE SUR PIÈCES ET SERVICES.

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM editorialiste en chef

la presse

JEAN SISTO éditeur adjoint

La FTQ doit reprendre le vote

Mon confrère Pierre Vennat signale, ailleurs dans ce journal, qu'environ la moitié des travailleurs actifs de la construction sont retournés à leur poste en dépit du mot d'ordre de grève. D'ailleurs, si l'on fait exception des régions de Montréal, de l'Outaouais et de la Mauricie, c'est même en majorité que ces travailleurs continuent d'oeuvrer sur les chantiers.

On a dit que la défection des 30.000 journaliers, qui vient de se produire, n'a pas modifié beaucoup la situation en ce qu'ils ne peuvent donner suite à leur désir de reprendre le travail tant que leurs confrères de certains métiers spécialisés ne reprendront pas eux-mêmes le collier. Cette défection est quand même éloquent et l'on a le droit d'y voir un autre indice témoignant du fait que seul un groupe fortement minoritaire veut cet arrêt de travail et l'impose, grâce à un piquetage "efficace", à l'ensemble de ses confrères.

La FTQ-construction, selon son nouveau directeur général, M. Guy Dumoulin, s'inquiète de l'image qu'elle projette dans le public. Elle a raison de s'inquiéter. On n'a pas l'impression qu'elle s'est véritablement démocratisée depuis le départ d'André "Dédé" Desjardins. Les membres de la base continuent de n'en pas mener très large.

Bien sûr, la FTQ-construction est quelque chose d'assez artificiel. Elle réunit des syndicats qui ont une forte personnalité, des syndicats qui prennent leurs directives ailleurs et qui continuent de se chamailler en son sein. Mais, comme elle a le mandat, en vertu de la loi, de négocier en leur nom, elle devrait profiter de l'autorité morale que cela lui confère pour agir davantage comme un organisme de coordination et exercer surtout un leadership qui fait aujourd'hui terriblement défaut.

On ne s'expliquera jamais, par exemple, qu'elle se soit contentée du genre de vote qui a été pris au début du mois pour déclencher par la suite sa grève générale. On n'a jamais eu de résultats détaillés de ce vote, syndicat par syndicat, et l'on n'a jamais su non plus comment s'étaient déroulés les divers scrutins. Tout ce qui a été rendu public, c'est qu'environ vingt-cinq pour cent des travailleurs ont été appelés à se prononcer et qu'une majorité d'entre eux a opté pour le débrayage.

C'était bien insatisfaisant, au départ, pour jeter tant de monde en chômage et perturber aussi gravement l'économie générale de la province. Des dirigeants sérieux n'auraient pas agi de la sorte.

Au demeurant, s'il était théoriquement possible d'imaginer que la petite poignée de ceux qui se

sont alors prononcés pouvait avoir un certain caractère de représentativité, les faits survenus depuis ne permettent plus d'entretenir aucune illusion. On n'a pas besoin de "bras" aussi nombreux pour faire respecter un ordre de grève quand cet ordre correspond réellement aux vœux d'une majorité.

Ce qui serait plus grave, cependant, ce serait de s'entêter dans cette erreur. Si M. Dumoulin veut améliorer l'image de sa centrale, il n'a pas le choix: il doit user de son influence pour redonner aux travailleurs de la construction la chance de se prononcer à nouveau sur les offres patronales, mais cette fois de façon vraiment démocratique.

La suggestion a déjà été faite que ce vote devrait se faire au scrutin secret et sous surveillance de l'Office de la construction du Québec (OCQ). Elle est extrêmement valable. Autrement, le public sera toujours justifié d'entretenir des doutes sur la façon dont les choses se seront déroulées.

Bien sûr, la loi, dans son état actuel, ne permet pas au gouvernement ou au ministre du Travail d'ordonner pareil type de scrutin. Mais rien n'empêche la FTQ-construction de se l'imposer à elle-même pour témoigner de sa bonne foi et démontrer qu'elle s'est bien amendée depuis la fameuse enquête Cliche.

Les employeurs ont donné l'exemple sous ce rapport. Le vote pris par leur association l'a été sous la surveillance de l'OCQ. Le public a pu savoir exactement comment les choses s'étaient passées.

La FTQ-construction n'a pas de raisons sérieuses, que l'on sache, de se méfier de la présence de cet organisme paragon gouvernemental. La majorité des effectifs de l'OCQ vient de la FTQ. Au surplus, c'est sous son autorité que s'est déroulé l'an dernier le vote d'allégeance syndicale qui a accordé la majorité des voix à la FTQ et lui a valu le monopole de négociation dont elle bénéficie présentement. En d'autres termes, l'OCQ n'est pas pour la FTQ un ennemi dont il faille se méfier, loin de là.

Pareil vote ne serait d'ailleurs pas qu'un moyen de redorer l'image de la FTQ-construction dans le public. Il constitue probablement la seule façon pour elle de sortir de l'impasse où la plonge la présente grève et d'éviter l'éclatement de ses structures. A moins que l'on ne compte, pour ce faire, sur une loi d'exception de l'Assemblée nationale que l'on applaudirait intérieurement mais que l'on prendrait plaisir à dénoncer publiquement par la suite comme un autre "matraquage" des travailleurs.

Vincent PRINCE

bloc-notes

Attitude négative du monde des affaires

La Chambre de commerce du Canada, réunie en congrès à Montréal, a adopté mardi une résolution selon laquelle elle retire son appui à la Commission de lutte contre l'inflation, à cause des "structures actuelles" des contrôles sur les prix et les salaires. La Chambre demande au gouvernement à la fois d'alléger les contrôles à l'égard des entreprises et d'y mettre fin le plus tôt possible. Si l'on remplaçait le mot "entreprises" par "syndicats", le Congrès du travail du Canada adopterait une telle résolution.

Ce qui étonne dans l'attitude de la Chambre de commerce, c'est qu'elle est plus négative que la centrale de M. Joe Morris. Au moins le président du Congrès du travail a fait quelques suggestions, tel un Conseil tripartite (gouvernement, entreprises, syndicats) pour arrêter les grandes politiques économiques du pays. Les hommes d'affaires se contentent à peu près de demander que le gouvernement ne touche pas à leurs marges de profit. Ils font mine d'oublier qu'ils sont, avec les gouvernements, les principaux responsables de l'inflation. Pres des deux tiers des travailleurs ne sont pas syndiqués. Leur pression sur la hausse des coûts et, par conséquent, des prix a donc été presque nulle. Sans compter que ce sont les hausses de prix, il y a trois ans, qui

ont amorcé l'escalade des demandes syndicales.

Un fait est acquis. L'économie actuelle, avec l'intervention massive de l'Etat, doit trouver de nouveaux stabilisateurs. Les sommes énormes que les gouvernements mettent en circulation ont éliminé dans une large mesure les crises économiques d'antan, mais elles ont créé un mal nouveau, l'inflation excessive. Il serait donc peu réaliste d'abolir tout simplement les contrôles. Les hommes d'affaires ont raison de suggérer aux gouvernements de réduire et d'équilibrer leurs budgets. Mais il faut aller plus loin. La pression sur les prix est non seulement créée par les budgets largement déficitaires des gouvernements, mais aussi par les marges croissantes de profit.

Pourquoi la Chambre de commerce n'a-t-elle pas fait au gouvernement fédéral quelques suggestions concrètes? Par exemple, de ne pas toucher à leurs marges de profit à condition que les entreprises ne haussent les prix de leurs produits et de leurs services que du montant des hausses de salaire qu'elles accordent à leurs employés. Et si, par ailleurs le gouvernement ne permettait que des hausses de salaire équivalentes au taux d'accroissement de la productivité des entreprises, plus une proportion des pro-

fits, une certaine stabilité des prix serait atteinte. Au moins pour un certain temps. Les entreprises, en effet, sans hausser leur prix pourraient élargir leurs marges de profit par l'accroissement de leur productivité et de leur production.

Bien sûr, cet exemple n'est qu'une illustration grossière de ce que des hommes d'affaires pourraient, avec beaucoup plus de précisions et de nuances, suggérer au gouvernement comme mesures de rechange aux contrôles actuels. L'essentiel est de ne pas entretenir une attitude négative à l'égard de la Commission de lutte contre l'inflation, qui a tout de même pour objectif de stabiliser les prix et, en conséquence, l'économie du pays.

Malheureusement, l'attitude anti-construcive de la Chambre de commerce crée, à toutes fins utiles, un Front commun négatif entre le monde des affaires et le monde syndical pour faire sauter les contrôles sans prévoir aucune mesure quelconque de stabilisation des prix. C'est un peu comme si les hommes d'affaires se préparaient à défilier avec les syndicats, le 14 octobre prochain, devant les édifices du Parlement pour exiger l'abolition des contrôles. L'immaturité sociale de certains dirigeants syndicaux est bien connue. On s'étonne de celle manifestée actuellement par la Chambre de commerce.

Ivan GUAY

LA FTQ MENACÉE D'ÉCLATEMENT



document

Réponse du recteur de l'U de M à la Note de Rome

par Paul LACOSTE

Recteur de l'Université de Montréal

N.D.L.R. — Le recteur de l'Université de Montréal, M. Paul Lacoste, vient de faire connaître sa réaction à certains aspects de la Note de la Sacrée Congrégation pour l'Éducation Catholique touchant le conflit qui sévit à la Faculté de théologie. Voici de larges extraits de son texte.

Le présent texte exprime notre réaction à certains aspects de la Note de la Sacrée Congrégation pour l'Éducation Catholique: ultérieurement, l'Université fera connaître sa décision face à la situation créée par la position de la Sacrée Congrégation.

Nous ne pouvons cacher l'étonnement que nous ont causé le ton extrêmement catégorique de la Note, l'insistance dans les refus et le peu de place faite à la possibilité d'amendements majeurs au statut de la Faculté de théologie. Ceci, nous le disons avec déférence, nous paraît s'accorder bien peu avec le caractère de la démarche faite à Rome le 2 juillet dernier, démarche qui était de toute évidence inspirée par un esprit d'ouverture et de dialogue. Aussi bien devons-nous faire savoir que la Note a provoqué, non seulement dans la communauté universitaire mais aussi dans d'autres milieux, des réactions plus souvent négatives que positives, même chez beaucoup de personnes qui sont disposées à accepter, en dernière analyse, la décision de l'autorité romaine.

Nous n'entendons pas discuter ici les éléments théologiques de la

Note, en particulier la nature du lien qui doit exister entre l'enseignement de la théologie et le Magistère et l'incidence de la laïcisation d'un prêtre sur sa compétence en tant que professeur de théologie. La Note donnera sans doute l'occasion aux théologiens d'examiner à nouveau ces questions déjà largement débattues. Le présent texte porte sur d'autres aspects du document qui concernent proprement l'Université.

Il convient d'abord de rappeler la nature de la démarche faite à Rome. Nos délégués allaient simplement présenter le rapport d'un comité et demander la réouverture des accords intervenus en 1967 entre la Sacrée Congrégation et l'Université. Ils n'apportaient aucune proposition sur le statut de la Faculté de théologie, l'Université ne s'étant en aucune façon prononcée sur les solutions envisagées dans le rapport. Nous ne pouvons donc qu'être très étonnés de lire dans la Note des références à l'hypothèse de l'établissement par l'Université d'une faculté catholique à l'encontre de la volonté de l'autorité ecclésiastique. Ni le rapport, ni l'attitude de nos représentants à Rome, ni les déclarations faites ici ne donnaient la moindre ouverture à une telle hypothèse. Pour cette raison, l'insistance avec laquelle le document évoque la possibilité d'un rappel à l'ordre et d'un désaveu de l'autorité ecclésiastique a produit une impression particulièrement pénible. Ajoutons que la façon dont sont traités et qualifiés les arguments du rapport nous amène à nous demander s'ils ont été bien compris et nous paraît correspondre bien peu à la qualité du travail de personnes dont les exigences

intellectuelles et la compétence dans leur domaine respectif sont reconnues.

Au-delà de toute considération de cet ordre, la Note soulève une question fondamentale, celle de la juridiction de l'Université de Montréal. À ce sujet, il convient de rectifier l'exposé historique de la page 2 de la Note qui évoque l'adoption de la nouvelle charte de l'Université en 1967 (...)

Il est de notoriété publique que l'Église n'assumait aucune charge financière à l'Université de Montréal avant 1967, sauf à la Faculté de théologie. Au surplus, l'Université ne relevait pas alors de l'Église, mais d'une corporation civile qui faisait à l'autorité ecclésiastique une large place dans l'Université. Cette corporation civile fut transformée en 1967, avec l'accord de l'Église, mais cet accord ne constituait en aucune façon un transfert de l'Église à l'État, celui-ci se bornant à prendre acte de l'accord intervenu entre la Sacrée Congrégation et l'Université sur la transformation de la corporation universitaire.

Il importe de situer cet accord de 1967 dans une perspective historique, qui fait ressortir en toute objectivité le caractère évolutif des relations qui ont traditionnellement existé entre l'autorité romaine et l'Université de Montréal. On peut en effet évoquer toute une série de décisions majeures qui ont découlé d'accords entre le Vatican et les autorités épiscopales ou universitaires de Montréal (...)

Dans cette perspective, on voit mal pourquoi les accords de 1967 échapperaient à la règle et ne se-

raient pas susceptibles de révision en raison de circonstances nouvelles. Or, la situation a grandement évolué depuis 1967, et c'est à la lumière de ce fait incontestable que l'Université et l'Archevêque de Montréal ont cru bon de s'adresser de nouveau à l'autorité romaine.

En agissant ainsi, l'Université a exercé sa juridiction, laquelle n'est guère mise en relief par la Note de la Sacrée Congrégation. Nous comprenons bien que l'Église tienne à affirmer hautement son autorité exclusive en matière théologique; réciproquement, nous espérons que la Sacrée Congrégation comprendra que l'Université affirme elle aussi clairement sa juridiction, son rôle et sa responsabilité. L'article 32 de la charte civile de 1967, qui a fait suite aux accords intervenus entre la Sacrée Congrégation et l'Université, édicte que:

"...La création d'une faculté ecclésiastique relève de l'autorité du Saint-Siège; sa reconnaissance comme faculté de l'Université relève du conseil de l'Université."

Cet article établit clairement, au point de vue du droit civil, la juridiction des deux autorités. Il appartient à l'Église seule de créer une faculté canonique, et donc de supprimer une telle faculté. Réciproquement, il appartient à l'Université de reconnaître cette faculté comme sienne, et donc de cesser de la reconnaître (...)

Du reste, même dans l'état actuel des choses, la juridiction de l'Université sur la Faculté de théologie est beaucoup plus étendue que ne le laisse supposer la Note. En effet, le rôle de l'Université apparaît dans celle-ci comme purement accueillier. Ce rôle est décrit comme "technique" et semble consister surtout à

fournir des ressources matérielles. Est-il besoin de rappeler que la responsabilité de l'Université est tout autre, puisque la Faculté de théologie est soumise à la juridiction ordinaire de l'Université en ce qui concerne notamment la qualité des études et des diplômes et les qualifications académiques des professeurs. Nous nous permettons de souligner que l'exercice de cette juridiction a eu un effet particulièrement bénéfique, puisque notre Faculté de théologie a vu son prestige intellectuel grandir notablement depuis 1967.

Jusqu'à tout récemment, l'exercice de la juridiction de l'Université s'est heureusement accordé avec celui de l'autorité ecclésiastique. Il aurait pu en être autrement, car l'autorité établie en matière doctrinale à la Faculté de théologie et la liberté académique conférée d'une façon générale aux professeurs par la charte de l'Université auraient pu donner lieu à des conflits. Il n'en a rien été, et c'est plutôt la question des prêtres laïcisés qui a provoqué la crise actuelle. Sur ce point, il faut bien constater qu'il est extrêmement difficile de concilier l'application automatique des normes romaines concernant les prêtres laïcisés et l'esprit qui a inspiré le statut des professeurs de l'Université de Montréal.

L'Assemblée universitaire a estimé qu'il y a là une véritable incompatibilité. Il n'est pas nécessaire de trancher le débat pour constater que l'Université fait face à un véritable conflit de valeurs. Nous comprenons la volonté de l'autorité romaine d'affirmer le caractère universel de certaines normes, mais nous espérons que réciproquement la Sacrée Congrégation allait être

sensible au caractère contraignant de certains principes qui sont fondamentaux dans une université de caractère public établie dans une société démocratique et pluraliste (...)

En marge de toutes les questions de principe ou d'opportunité s'impose une considération d'un autre ordre. Nous pensons à certains aspects humains de la crise actuelle de notre Faculté de théologie. La carrière et l'engagement de plusieurs personnes sont en cause. Les jugements portés dans la Note sur la condition des prêtres laïcisés ont produit ici une impression très pénible et nous ne saurions les passer sous silence. Du point de vue qui est le nôtre, des hommes ont pris une décision purement personnelle et n'ont aucunement démerité comme universitaires. Les mesures et les jugements dont ils font l'objet placent non seulement la plupart de leurs collègues, mais aussi les dirigeants de l'Université eux-mêmes dans une situation déchirante. L'aspect humain du problème, nous le notons avec déférence, n'appartient guère dans la Note.

Quoi qu'il en soit, l'Université de Montréal doit prendre acte de la position qui lui a été transmise. Nous voudrions espérer que cette position n'exclut pas d'une façon définitive des aménagements qui dépasseraient ceux que propose la Note. Consciente de ses responsabilités et des valeurs qui sont en cause, l'Université doit s'interroger avec réalisme sur l'avenir de l'enseignement théologique chez elle. Un document ultérieur fera connaître en temps utile à la Sacrée Congrégation les conclusions de l'Université concernant le problème de la Faculté de théologie.

Une taxe dépassée

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, croit que la taxe foncière est une mesure dépassée. Cette idée se défend et mérite sérieuse considération.

On peut, en effet, se demander pourquoi il en coûte quatre fois plus au propriétaire de maison unifamiliale qu'au locataire. Pour fins de comparaison, supposons une personne disposant de moyens lui permettant d'acquérir une propriété de \$50,000. Dans le système actuel, voici sa position:

actif immobilier:	\$50,000
revenus	NIL
perte d'intérêts sur capital de \$50,000, à 10%	5000.
impôt qu'on aurait dû payer: 40%	2000.
perte nette	3000.
taxes municipales et scolaires	1700.
entretien, réparations, gaz, fleurs, neige	1100.
assurances	200.
chauffage et eau chaude	1200.
	\$7200.
Si la même personne décide de demeurer locataire, voici sa situation:	
revenu d'intérêts sur \$50,000, à 10%	5000.
impôt à payer: 40%	2000.
revenu net:	\$3000.
loyer pour confort à peu près identique	4800.
Coût total	\$1800.

Ces chiffres sont nécessairement arbitraires, mais ils ne sont pas

pour autant dépourvus de réalisme.

Si les gouvernements encouragent l'accession à la propriété, c'est qu'il y a des avantages tant au plan économique que social. On accorde des prêts à long terme, des réductions d'intérêts sur hypothèque et des indemnités de restauration. Voilà autant de mesures avantageuses qui incitent à devenir propriétaire et à le demeurer. Il est certain qu'il est plus satisfaisant pour toute personne ou famille de posséder sa propre maison, mais pas au point d'en payer quatre fois le coût (voir les deux tableaux). Il n'est pas surprenant que n'ayant pas les moyens de rencontrer de telles exigences, nombreux sont ceux qui demeurent forcément locataires et qui, pour une grande proportion démentagent, parce qu'ils ne sont pas satisfaits des conditions dans lesquelles ils vivent.

A supposer que les taxes sur la propriété seraient supprimées, il en coûterait certes encore plus cher d'être propriétaire que locataire, mais l'écart serait moins grand entre les deux, et cet allègement de taxes en inciterait un plus grand nombre à acquérir une propriété. Comme mesure préliminaire, on pourrait tout au moins commencer par permettre à un propriétaire de déduire 100 p. cent de ses taxes de son revenu imposable. Le même privilège devrait aussi être accordé au propriétaire d'un duplex ou d'un triplex qui habite l'un de ses logements. Entre-temps, l'idée du maire Drapeau mérite de faire son chemin.

François DESMARAIS
Outremont.

Un étrange comportement

Les ministres Robert Bourassa et Claude Forget démontrent de plus en plus une arrogance et un esprit de cynisme déconcertant à l'égard des professionnels de la santé, des infirmières et infirmiers du Québec — de tous ceux et celles qui ont la pénible tâche pourtant déjà ingrate de protéger le public dans le malheur qui le touche par la maladie.

Les interventions courantes de M. Bourassa à l'égard des secteurs publics et parapublics lui préparent sûrement une volte-face générale d'une population, qui, en définitive, doit subir les effets néfastes de tous ces conflits généraux, lesquels ont une répercussion immédiate chez les contribuables, en premier lieu, et chez les malades surtout, et les vieillards ignorés, bafoués par des politiciens accordant une priorité avantageuse aux plus favorisés de notre société actuelle.

Fait assez étrange et cocasse surtout: l'augmentation sensible de notre contribution au plan d'assurance-maladie alors que le ministère de la Santé annonçait hier une diminution de 10% des lits disponibles dans les hôpitaux. Nous savons tous que des milliers de malades

dans un état critique attendent d'être traités... Cette insouciance ou irresponsabilité du gouvernement actuel vont à l'encontre du Code des Professions, Projet de Loi 250 (Chapitre 43), lequel prône avant tout la protection du public.

Que le gouvernement favorise, sans tenir compte de la période austère de l'inflation, des hausses de salaire exagérées aux juges actuels, à certains professionnels déjà fortement rémunérés, à des compagnies multimillionnaires, c'est à juste titre se moquer odieusement du pauvre, de l'ouvrier en général et des plus démunis, lesquels doivent payer la livre de beurre au même tarif que le riche.

Et dire que des milliers de Canadiens, pas tous économistes malheureusement, ne s'arrêtent pas suffisamment sur le comportement pour le moins bizarre du parti au pouvoir, lequel nous amène tous dans une impasse d'où il ne sera pas facile de sortir.

Réfléchissons sérieusement lors des prochaines élections sur le choix d'un véritable leader...

Laurent MARQUIS
Montréal

Espace vert signalé

M. Jean Drapeau, Je tiens à vous signaler que, malgré les efforts gigantesques que vous et votre équipe d'urbanistes avez déployés depuis un an, il reste encore quelques espaces verts dans mon quartier.

Je comprends que l'élimination du parc Kent l'an dernier et du parc Van Horne cette année vous a donné beaucoup d'ouvrage, et il est possible que la balance soit passée inaperçue. Je vous signale donc qu'il existe encore un parc au coin Kent-Côte-des-Neiges qui ne sert qu'aux enfants et aux quelques-uns qui jouent au baseball et au football. De plus, il y a cette longue bande de

gazon avec promenade et bancs qui longe la rue Kent entre Hudson et Côte-des-Neiges, où les gens peuvent encore aller compléter. Les autres espaces verts sont malheureusement des terrains privés, mais un règlement municipal pourrait faire disparaître ces quelques témoins gênants d'un passé verdoyant.

Je termine en invitant tous mes concitoyens à faire preuve de civisme et à signaler publiquement tout espace vert. Ainsi unis, nous vaincrons.

Merci maire.
Marie-Josée LACROIX-TOURANT
Montréal

Le «Temps de vivre»

Parmi toutes les émissions consacrées aux activités des citoyens du troisième âge, c'est celle qu'anime Pierre Paquette qui m'apparaît comme étant le véritable forum des oubliés.

C'est avec impatience que nous attendons l'émission "Le Temps de vivre", car une récente critique dans un journal de Québec à l'égard de M. Paquette, laissait déjà planer un doute sur l'objectif visé. "Le Temps de vivre" est le résultat d'un travail collectif et non personnalisé d'une équipe qui, à la lumière du "Télé-press", semble imposante et compétente. Je saisis donc l'occasion pour féliciter les responsables de la société Radio-Canada qui, à chaque mercredi, innove en don-

nant priorité aux idées sur les individus qui les expriment. Franchement, il était temps de nous offrir un lieu de rencontre où nous pouvons discuter de choses présentes ou du passé. Les reportages de Gilles Proulx démontrent clairement que les vieux ne sont pas seulement bons pour la tablette. L'animation de Pierre Paquette prouve qu'il n'est pas nécessaire d'avoir seulement de jeunes et beaux "acteurs" pour bâtir une émission. Félicitations aux Simard, Lalonde, Derôme, Letarte et compagnie. "Le Temps de vivre", c'est le genre d'émissions que nous attendions depuis trop longtemps.

Mme L. PERREAULT,
Pointe-Claire.

«Femme d'aujourd'hui»

M. J.-Marie Dugas, Directeur des émissions françaises, Radio-Canada

Je tiens à vous remercier personnellement pour le respect dans lequel vous tenez plus de la moitié de votre auditoire.

Merci, merci Monsieur Dugas, pour avoir tenu compte du fait que cet auditoire était pour plus de la moitié des femmes et que bon nombre d'entre elles avaient signé une

pétition pour demander Femme d'aujourd'hui en diffusion le soir, plusieurs fois par semaine.

Merci de maintenir si fidèlement toutes vos émissions masculines, merci de nous octroyer si généreusement notre seule émission une fois par mois. Merci de nous avoir comprises. Heureusement que Radio-Québec nous juge plus importants.

C. VEYRAT
Québec.



Morgentaler

M. Marcel Adam, dans l'éditorial de LA PRESSE du 21 septembre, prend la défense du Dr Morgentaler. Si, dit M. Adam, le jury a acquitté le médecin, c'est qu'au Québec, la très grande majorité des institutions hospitalières francophones refusent, pour des motifs philosophico-religieux, de donner ce service aux femmes qui y ont droit, qui croient en avoir besoin et qui le désirent en toute bonne conscience. "Autrement dit, au Québec, beaucoup de femmes doivent en cette matière, vivre en conformité avec la conscience d'autres personnes ou recourir à des avorteurs clandestins, dussent-elles, dans l'un ou l'autre cas, y laisser leur santé ou leur vie."

Plus loin, il continue: "... Particulièrement au Québec où des citoyens, par objection de conscience, privent les Québécoises d'un service que leur accorde la loi. Les autorités gouvernementales de Québec et d'Ottawa devraient prendre leur responsabilité et obliger ceux qui sont incapables de démêler leur devoir moral et leur devoir civique, à appliquer la loi, plutôt que persécuter un homme qui a été déclaré trois fois innocent par ses pairs pour avoir donné illégalement un service prévu par la loi, mais que d'autres refusent pour des raisons personnelles."

Je trouve très curieux que M. Adam traite, d'une façon aussi partielle, un sujet sérieux comme l'avortement.

D'un côté la femme qui désire se faire avorter et qui, d'après M. Adam, le fait en toute bonne conscience. De l'autre, le médecin ou les autorités des hôpitaux francophones, qui refusent les avortements parce que leur conscience

réprouve le meurtre d'un enfant dans le sein de sa mère. Car c'est ça, un avortement.

M. Adam voudrait que l'Etat force ces médecins à agir contre leur conscience et, pour employer une expression citée plus haut, que ces médecins vivent avec la conscience des autres, c'est-à-dire, celle des femmes qui viennent leur demander un avortement. Curieuse notion de la liberté de conscience.

Des psychiatres ont constaté maintes fois que des femmes qui avaient subi un avortement, souffraient de dépression nerveuse, précisément au temps où, normalement, elles auraient dû mettre leur enfant au monde. Pourtant elles n'avaient eu aucun regret lors de l'interruption de grossesse. On peut se demander si elles avaient agi en toute bonne conscience.

Enfin, M. Adam doit savoir qu'il n'est pas nécessaire d'être catholique pour s'opposer à l'avortement. Il suffit de connaître un peu de biologie et d'être contre le meurtre des innocents.

Les sciences biologiques ont démontré que, dès la conception, on a affaire à un être humain. Son individualité génétique est bien établie et c'est un nouvel être différent de sa mère. Pour employer une expression de l'ère des ordinateurs, il est "programmé" pour assurer son complet développement jusqu'au jour de sa naissance et de celle-ci, à la fin de sa vie.

M. Adam souhaite-t-il qu'on en vienne, comme en un certain pays, où des universités refusent la spécialisation en gynécologie aux médecins qui ne promettent pas de faire des avortements?

Fernand CHAMPAGNE, c.s.v.,
Rigaud, Qué.

On dépasse les bornes

On a beau vouloir à tout prix nous faire passer pour des retardataires, il ne faudrait tout de même pas forcer trop la note. J. Paul Soulie, dans LA PRESSE (17-9-76, cf. B7) cite les paroles du sergent Julien sur la question du port obligatoire de la ceinture automobile. "Nous devons commencer, dit ce dernier, par éduquer le public..." Eh bien! s'il s'agit d'éducation, noblesse oblige. Pourquoi alors, la Sûreté du Québec n'est-elle pas suffisamment convaincue pour forcer ses propres agents de la sécurité routière à porter eux-mêmes la ceinture? Le journaliste veut bien terminer son article en nous assurant que: "La Loi 13 est pourtant considérée comme une bonne chose par les policiers..." mais personne n'est dupe de la contradiction flagrante entre les paroles et les actes.

La jeune dame qui a le cran de dire "non" au port de la ceinture est beaucoup plus près de la réalité que tous les pseudo-spécialistes qui font d'autant plus de réclame, semblait-il, qu'ils se savent impuissants à prouver quoi que ce soit de certain quant à la sécurité du port de la ceinture... Elle sait, elle, que cette dernière ceinture n'a pas été inventée par une femme, et elle parle très concrètement des marteaux de foudre: attendons l'hiver! Et puis, si elle avait voulu donner le change et jouer à l'experte, elle aussi, elle n'aurait pas manqué d'annoncer qu'avant deux ans, l'on parlera — non sans grande probabilité — du cancer du sein occasionné par le port de la ceinture. Car, il ne s'agit pas d'attendre le choc possible d'un accident: le frottement pernicieux est continu.

On nous annonce, dans le même article, la multiplication de "cliniques d'information..." où l'aide du simulateur d'accidents... etc." Voilà le déploiement scientifique! La simulation. Comme si on ne pouvait pas simuler ce qu'on veut. Qu'on sache que la simulation demeure toujours à mille lieues de la réalité. La réalité, encore une fois, c'est que des milliers et des milliers d'automobilistes sont toujours revenus et reviennent encore "en vie" de leur promenade parce qu'ils ont conduit leur véhicule selon les règles de la

prudence. La réalité, c'est que ceux qui malheureusement se tuent, (ceinture, pas ceinture) l'ont voulu dans 99.9% des cas. Ils l'ont voulu en ce sens qu'ils ont conduit leur automobile dans des conditions d'imprudence inqualifiable. C'est regrettable, mais le port de la ceinture ne peut que rendre plus imprudent ceux qui acceptent de l'être. L'on ne fera accroire à personne qu'un conducteur prudent devient un "danger public" s'il n'est pas ligoté à son banc. La réalité, enfin, c'est que la majorité des gens de la province sont sans doute des "fous" parce que c'est la majorité d'entre eux qui ne croyaient pas à la nécessité de la ceinture et n'y croient pas encore. Il va falloir que des experts — sans ceinture — leur démontrent que c'est nécessaire la ceinture!

On est porté à se demander ce que les gens auraient dit si l'on avait passé une loi "défendant le port de la ceinture"? Si l'on s'en tient au scénario accoutumé, l'on aurait essayé les tollés du petit groupe des progressistes informés. Eux savent que la ceinture sauve la vie même quand il est patent qu'en certains cas, c'est à la suite du port de la ceinture que des gens brûlent dans leur voiture ou s'y noient pour n'avoir pu la quitter à temps. Ces avant-gardistes sont les premiers à se réclamer du pluralisme, mais ici, ils s'en défendent! Pour redevenir réalistes, disons que pareille loi eût été une loi absurde, privant de leur privilège ceux qui ont foi en la ceinture. L'on peut bien se demander pourquoi la présente loi n'est pas affublée de la même absurdité, elle qui enlève leur droit à tous ceux qui craignent la ceinture avec, pour le moins autant de raison que les premiers qui entendent s'y cramponner. La ceinture, à la vérité, lors d'un accident, peut être aussi fatale qu'on la prétend sécuritaire.

Il y a une dernière réalité que tout le monde peut facilement constater: c'est qu'un gouvernement qui attache ainsi de force la majorité de ses citoyens n'a plus le droit de se dire libéral. Peut-être cette majorité voudra-t-elle le lui dire en temps et lieu.

Jean Huberdeault,
Montréal.

Réponse à Mgr Blais

D'après Mgr Blais, "les protestants ne croient ni à la présence réelle de Notre-Seigneur, ni au sacrifice du Calvaire perpétué dans la messe".

Alors, comment expliquer que plusieurs protestants (Taizé) sont prêts à utiliser le nouveau rite de l'Eglise catholique? Ces hommes sont-ils convertis à notre doctrine? A quoi rimaient leurs présences au Congrès eucharistique de Philadelphie? Et, ces célébrations oecuméniques? Avez-vous oublié la défense formelle de l'Écriture? "Pas d'attelage avec les infidèles".

On ne parle plus d'Offertoire dans la nouvelle liturgie mais de don, et si le mot sacrifice revient fréquemment (ce qui rassure monsieur le curé), tous les textes nous montrent qu'il s'agit de sacrifice de louanges et d'action de grâces. Nous sommes loin de l'ambiance sacrificielle qui prédomine dans la liturgie traditionnelle; l'hostie pure, le calice du salut.

Ce n'est plus le Fils qui s'offre à son Père, c'est le pain fruit de la terre et du travail des hommes que l'on offre au Dieu de l'univers. (Cette expression ressemble beaucoup au

Dieu des Juifs et des francs-maçons, "le grand architecte").

Comme le disait le Père J. Rincelet: "Tandis que nos trois prières, "Unde et memores", "Supra quae" et "Supplices" sont toutes centrées sur le sacrifice qui vient de s'accomplir, l'Anamnèse du nouveau rite (partie du Canon qui suit la consécration) prétend que "le mandat reçu du Christ" consiste à "faire mémoire de lui"; l'"Offrande" ajoute que "l'Eglise locale rassemblée offre "précisément" l'hostie immaculée dans cette mémoire"; d'où il résulte que la célébration n'est qu'un MEMORIAL. Le sabotage impie nous met en pleine hérésie protestante".

Et le père Rincelet de conclure: "la profanation sacrilège, la rupture avec la Tradition ouvre le champ libre à l'anarchie. Après dix ans d'"Expériences" nous avons le droit d'en parler et il faut dénoncer les Abominations qui appellent la vengeance divine."

Voilà le solide sur lequel s'appuie Mgr Blais!

M. le curé, votre document... ment!

Dr Carl Giasson
St-Vincent-de-Paul, P.Q.



Le piquetage

Est-ce qu'on sait qu'il n'y a pas dans le Code criminel une définition de ce qu'on est convenu d'appeler le piquetage, ou picketing, et que son application légale relève des règles de jurisprudence consacrées par le droit coutumier anglais (Common Law) et par les interprétations contradictoires et souvent fantaisistes que lui ont données les tribunaux canadiens?

Est-ce qu'on sait que les restrictions auxquelles le piquetage est assujéti sont pourtant rigoureuses, qu'elles sont énoncées et renfermées dans deux (2) articles du Code pénal qui traitent de l'INTIMIDATION et de la NUISANCE, et que leur violation entraîne des peines qui peuvent atteindre deux années de prison?

Est-ce qu'on sait qu'en vertu de dispositions de ces deux articles qui se relient au piquetage, il est défendu à quiconque de forcer une personne à S'ABSTENIR de faire une chose qu'elle peut légalement faire (i.e. travailler, circuler, etc.); qu'il lui est prohibé d'user de violence, menaces, injures, envers quiconque se rend à son travail, à son usine, à ses entreprises, ou qui est gêné de

quelque façon que ce soit dans son droit d'y atteindre ou d'en revenir?

Est-ce qu'on sait qu'aucune entrave ne peut être faite à l'accès ou la sortie des lieux susdits ou du domicile par des personnes, des marchandises ou des véhicules?

Est-ce qu'on sait que même s'il n'y a pas eu violence physique ou verbale, l'offense est acquise?

Quelles protestations effectives font entendre les élus du peuple, les électeurs, les médias, les tribunaux et le Barreau eux-mêmes, à ce mépris affiché du droit des gens commis par nos syndicats appuyés de leurs hommes de main et de leurs dirigeants?

N'a-t-on pas envie de vomir au spectacle que donnent nos universitaires et nos policiers qui encouragent cette sauvagerie syndicale et se permettent d'y participer?

Que va-t-il arriver devant notre censure collective de faire cesser cette honte terroriste, ces sabotages méprisants de la loi?

Va-t-on permettre que l'anarchie s'instaure chez nous à demeure?

C.-E. CANTIN
Québec

La réforme liturgique

Au Concile Vatican II, le 4 décembre 1963, le pape Paul VI promulguait solennellement la "Constitution sur la sainte Liturgie".

À la fin de l'étude, 2,147 Pères conciliaires votèrent en faveur et quatre votèrent contre. Mais, notons-le bien, après consultation des évêques auprès de leurs prêtres dans le monde entier, sur 22 séances et 630 interventions, pas un seul Père conciliaire sur 2,147, n'a cru devoir affirmer que la bulle de Pie V défendait de modifier le Missel sur la manière de célébrer la messe.

L'un de ces évêques, Mgr Marcel Lefebvre, le 21 janvier 1964, écrivait même, dans un article destiné à des journaux et des revues: "A propos de la Constitution sur la Liturgie, il n'est pas inutile de rappeler que le pape demeure toujours libre de la modifier s'il le juge opportun, même sans aucun recours à ses évêques, même après l'avoir approuvée solennellement. Comme il s'agit d'une constitution disciplinaire et non dogmatique, le successeur de Pierre est à lui seul juge de la publication et de l'application. Nous vivons des moments où le surnaturel, où l'action du Saint-Esprit est visible, tangible. Qu'on interroge les observateurs du Concile; ils

n'auront pas de termes assez expressifs pour nous féliciter et nous enivrer d'avoir un évêque à qui a été donné le pouvoir suprême sur l'Eglise, etc..."

Et voilà qu'un certain petit docteur Carl Giasson, dans une lettre d'une grossièreté inouïe et d'une ignorance stupéfiante, attaque un évêque, Mgr Blais, dans LA PRESSE, à ce sujet. Nous serions tentés de nous moquer de lui et de lui dire: "Cordonnier, pas plus haut que ta chaussure."

En ce qui concerne le dernier enseignement du pape sur la sexologie (Paul VI a commis une erreur, il aurait dû consulter le docteur Giasson), notre cher médecin trouvera réponse dans une récente brochure de Mgr Blais qui se dévoue inlassablement à défendre l'Eglise par ses écrits et ses oeuvres. Consultez donc les paroissiens de cet évêque, docteur.

Tous, d'une seule âme, reconnaissons la bonté, le dévouement de leur curé qui sans cesse les aide, les encourage, les console. Les plus humbles, les plus pauvres peuvent recourir à lui jour et nuit, gratuitement, pour le seul amour de Dieu.

Pouvez-vous en faire autant?...
Fernonde PAYETTE
Westmount

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettre des lecteurs", Service de l'éditorial, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Qué.

La liberté s'arrête au domaine de l'ordre...

SUITE DE LA PAGE A 1

bre de "marxistes" dans les facultés de sciences humaines a atteint un niveau à peu près comparable à celui qu'on retrouve en Amérique, et si on se mettait en tête de les chasser tous, ce sont des départements entiers qu'il faudrait fermer, dans les universités de Hambourg, Brême ou Berlin.

Il reste que, de l'avis de tous, ce décret — qui rappelle les belles années du maccarthysme aux Etats-Unis — a créé un lourd climat de suspicion dans le pays. Chaque candidat à un poste de fonctionnaire est menacé de délation, et la police a procédé à des dizaines de milliers d'interrogatoires en quatre ans pour vérifier si tel candidat n'avait pas "des activités hostiles à la constitution".

En circulant à Hambourg, pourtant, ce n'est pas — et de loin — ce climat d'ordre et de répression qui vous frappe au premier abord.

Dans le quartier proche de l'université, règne une nonchalance, une décontraction quasiment introuvable en France ou en Italie. Dans chaque rue, des bars et des pubs remplis d'une jeunesse chevelue et bohème, qui rappelle vaguement l'Association espagnole de Montréal, il y a cinq ou dix ans. Une sorte de vaste "monde marginal" qui s'oppose tranquillement au monde prospère, ordonné, hygiénique et moderne du reste du pays.

Des avenues et allées piétonnières d'une propreté et d'un modernisme irréprochables, on passe à

une atmosphère un peu désordonnée: musique pop (la plupart du temps excellente), drogues légères, décor agressivement miteux. Une anti-Allemagne qui semble coexister "en toute liberté" en marge du pays de l'ordre.

L'ordre même dans la débauche!

De l'autre côté de la ville, c'est Saint-Pauli, le quartier des prostituées et des boîtes de strip-tease. On a beau dire que la prostitution et la "débauche" (!) n'ont jamais dérangé les régimes d'ordre et les gouvernements de droite, ici les frontières du libéralisme ont reculé de façon étonnante.

Un bar minable où trois hommes seuls siroient tristement une bière à 75c, en regardant un film décidément très porno, en muet et en huit millimètres. Derrière le bar, deux jeunes filles, l'air absent, pas maquillées et en jeans, mais qui semblent avoir oublié de passer un t-shirt. C'est l'un des bars "topless" qui pullulent dans le quartier.

A Saint-Pauli, les prostituées, cordées le long de chaque rue, se comptent par centaines. Des dizaines de sex-shops et "sex-kiosks" font concurrence aux "live-shows" des cabarets, où des couples se livrent à diverses acrobaties sexuelles sous vos yeux — sans truquage et "pour de vrai", évidemment!

Alors, c'est la grande société libérale? Pas sûr. Même à Saint-Pauli, flotte un relent d'ordre et

d'organisation. Les "eros centers", où les prostituées attendent leurs clients, bien au chaud et sans la "protection" d'un souteneur, évoquent on ne sait trop quel sinistre bordel futuriste. Immenses salles aux murs et au sol de béton, décorées de fresques grossières et vaguement éclairées de néons rouges. Au fond, des portes battantes mènent à un escalier — ciment gris et sale, et aux chambres où tout sera consommé, à prix fixe et dans un temps record.

Non loin de là, il y a la rue des fameuses vitrines. Femmes en tenue légère qui attendent, dans leur intérieur confortable et banal, spécialistes du cuir, du caoutchouc, du fouet. Nuance importante: la rue est fermée aux deux extrémités par des panneaux qui portent la mention: "Interdit aux moins de 18 ans".

L'Allemagne, c'est un mélange de tolérance morale (chaque adulte est libre de ses moeurs et de sa vie privée), de discipline civique (il ne faut pas empiéter sur le domaine du voisin) et d'ordre politique strict.

En somme, chacun est libre de faire ce qu'il veut, à condition qu'il reste à sa place... et qu'il ne menace pas l'équilibre politique et social.

L'automobile règne

Même l'urbanisme, à Hambourg, semble s'inspirer de cette philosophie. C'est l'une des villes européennes où l'espace vert a été le plus respecté. En plein centre-ville, d'immenses bassins ont été aména-

gés, et on peut y faire de la voile ou du bateau. Les piétons ont à leur disposition des parcs, des promenades, des voies piétonnières; les bicyclettes ont leurs voies de circulation propres.

Mais en même temps, c'est la ville de l'automobile. Hambourg est traversée, découpée par de grandes avenues qui sont autant de voies rapides infranchissables. Chacun à sa place: les voitures sont interdites dans certains quartiers, mais n'essayez pas de traverser un boulevard sans emprunter le tunnel ou le passage ad hoc! Si par chance, vous ne mourez pas sous les roues d'une Mercedes lancée à toute allure, un policier vous attend pour vous faire la leçon.

En Allemagne, les jeunes ont

parfaitement le droit de vivre comme ils veulent, mais les manifestations sont mal vues et souvent sévèrement réprimées. Le gouvernement social-démocrate a doublé le nombre de places dans les universités: mais pas question de venir faire de la politique dans les salles de cours. Chacun a droit à ses opinions — mais qu'on ne s'attende pas à recevoir un salaire de l'Etat si on prétend bouleverser la société.

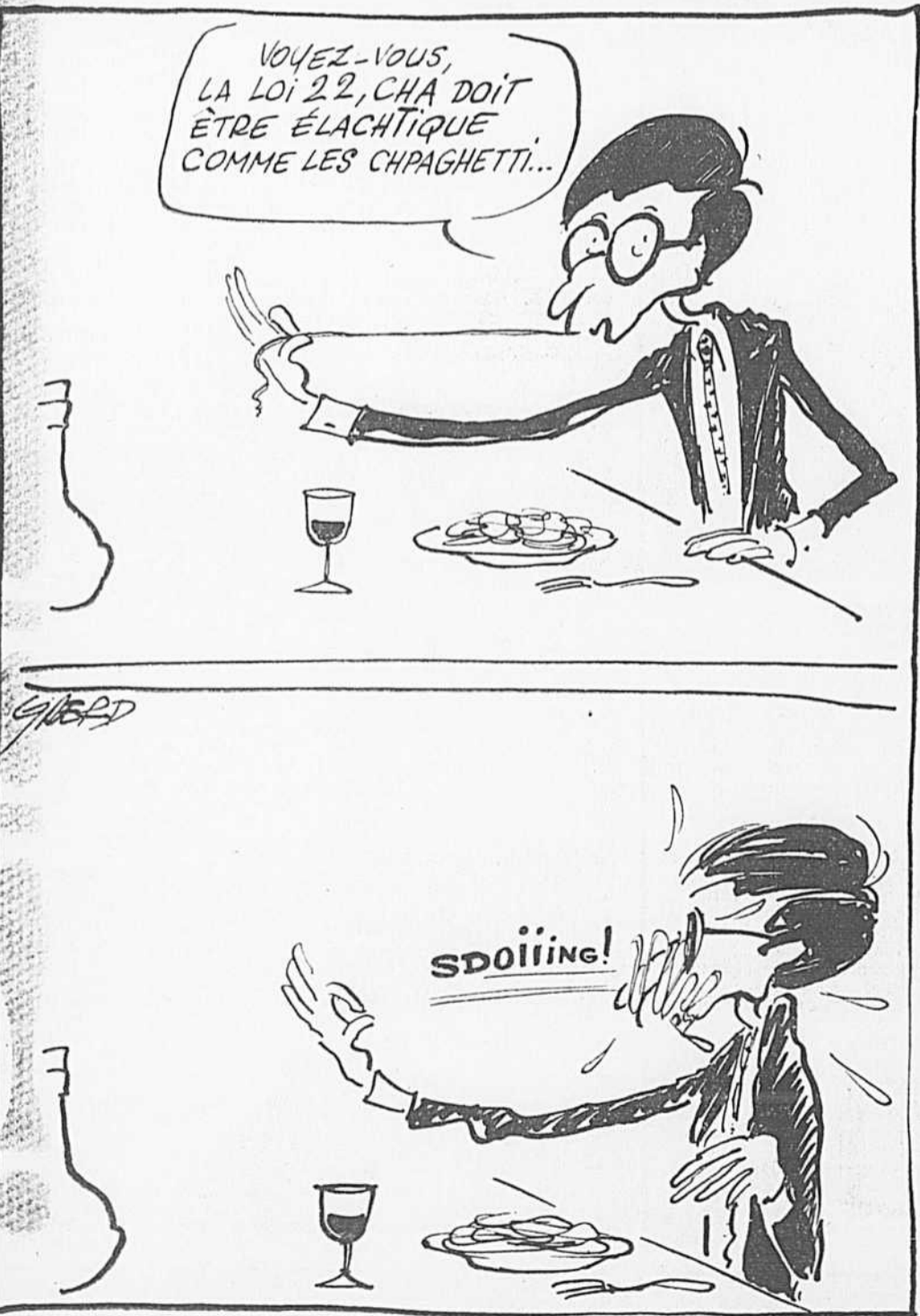
Les travailleurs émigrés — grecs, turcs, espagnols — qui sont actuellement près de trois millions, ont droit à des émissions quotidiennes dans leur langue à la radio et à la télévision. C'est le genre d'attention dont on n'aurait pas idée en France. Mais par contre, depuis le

début de la crise économique, on a tout simplement renvoyé dans leurs foyers 800.000 travailleurs étrangers désormais inutiles et à la charge de l'Etat. Cette véritable déportation n'a pas provoqué le moindre remous, la plus petite contestation.

L'Allemagne, c'est un îlot de prospérité, de calme, de consensus qui contraste avec les agitations de l'Europe latine. Mais malheur à vous si vous prétendez remettre en question ce calme et ce consensus. Ulrike Meinhof, cette avocate de 40 ans, passée au terrorisme, en a fait l'expérience: après 18 mois d'isolement complet, on l'a retrouvée pendue dans sa cellule au printemps dernier. En Allemagne, la liberté s'arrête brutalement là où commence le domaine de l'ordre.



Deux ramoneurs de cheminée, qui sont supposés porter chance, présentent en plus un fer à cheval au chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, (à gauche) pour lui souhaiter une victoire aux élections de dimanche.



Droits réservés

Mt ROYAL

vous présente sa toute nouvelle peinture au latex semi-lustré pour l'intérieur.

Idéal pour vos murs et boiseries, le nouveau semi-lustré latex Mt Royal vous est offert en blanc et dans un vaste choix d'attrayantes couleurs pastel. Le fini semi-lustré de cette nouvelle peinture de qualité supérieure la rend très lavable. Parce qu'elle est au latex, vos pinceaux et rouleaux se nettoient à l'eau en un rien de temps. Essayez-la, vous en serez aussi fier que nous!

en vente **\$12.99** pas plus que **le gallon**

*Ce prix est en vigueur pour le semi-lustré latex blanc • 121M420, seulement. La peinture peut être teintée pour un léger supplément.

Egalement disponible chez votre dépositaire Mont Royal



La peinture à la colle ROYAL VELVET a un fini presque mat, donne une ambiance très douce, très reposante dans le salon, la salle de séjour et les chambres à coucher. Lavable. Plus de cent autres couleurs pastel disponibles.



Le mat porcelain SMO-MASK est super blanc et super brillant. Résistant et facilement lavable. Idéal pour la cuisine, la chambre et propre à votre cuisine, baignoire et salle de bain, et de ces années d'orant.

Mt ROYAL ... une qualité qu'on vante!

(Consultez les pages jaunes pour la liste des dépositaires de peinture Mt Royal)

QUINCAILLERIE BINETTE INC. 10344, St-Laurent Montreal H3L 2P2 388-5727	 QUINCAILLERIE BOULEVARD ENR. 9309 boul. Pie-IX 322-7020	 QUINCAILLERIE BOYER 707, Bord-du-Lac Dorval 631-3538	
CENTRE DE LA COULEUR MONTREAL-NORD 5150 CHARLEROI MONTREAL-NORD, P.Q. 322-6040	QUINC. JEAN DAoust LTÉE (TAPISSERIE) 546 est. Duluth Montreal 844-3659	 A. GOYETTE & FILS ENR QUINCAILLERIE HARDWARE 1473 est. Laurier 521-9580	A. GRAVEL FILS INC. 1889 est. Mt-Royal Montreal 521-1167
 QUINCAILLERIE JEAN HÉBERT HARDWARE 1115 est. Mont-Royal 526-3337	LAGACÉ DÉCOR ENR. 2601, BOUL. ROSEMONT MONTREAL 727-4155	 LAMARRE LTÉE 4041 EST STE-CATHERINE MONTREAL 526-2857	DÉCORATION LANGLOIS 1485 NOTRE-DAME LACHINE 634-3120
 LATENDRESSE ET FILS 11837 EST. NOTRE-DAME POINTE AUX TREMBLES 645-8874	 FERRONNERIE A. LEDUC INC. 1917 STE-HELENE LONGUEUIL 674-4290	BMR MAJOR & MAJOR INC. 1540 EST SAUVE, MONTREAL 389-7821	
QUINCAILLERIE MOUSSETTE LTÉE 1561 est. Ontario 522-2101	PIGEON SPORT ET QUINCAILLERIE 175 est. rue Roy Montreal 842-6741	TAPIS MINI PRIX Paul N. Chayer, (prop.) 859 boul. Ste-Foy LONGUEUIL 674-6631 674-6433	QUINCAILLERIE PAQUETTE 8719, Tellier Montreal 351-4530
ST-ZOTIQUE LUMBER INC. 2345 est. St-Zotique 725-9378	FERRONNERIE GAËTAN THIBERT 11598c est. boul. GOUIN RIVIÈRE-DES-PRAIRIES 648-3237	RENÉ THOMAS & FILS INC. 77 STE-ANNE VARENNES 652-2927	QUINCAILLERIE MAURICE THOUIN INC. 328, rue Notre-Dame, Repentigny 581-1270

J. R. WILLIAMS LTÉE
901 RUE PRINCIPALE
ST-AMABLE
584-2511

D'autres que les policiers ont eu des problèmes de barbe

par Léopold LIZOTTE

Bien des gens se sont dits qu'en réclamant une injonction pour avoir, à toutes fins pratiques, le droit de porter la barbe, les policiers de la CUM soulevaient une tempête dans un verre d'eau.

Mais en fin d'enquête, hier, le procureur de la Fraternité, Me Michel Robert, et celui du chef René Daigneault, Me Guy Lemay, devaient remettre au juge Claude Vallerand des liasses de jugements portant sur le sujet.

Et rendus par des tribunaux supérieurs, non seulement ici, mais aux États-Unis.

Un de ces jugements, en fait, porte sur le port de la barbe chez les policiers en uniforme, chez l'oncle Sam.

La Cour suprême des États-Unis s'est divisée sur la question, la majorité se montrant hostile à ce que les policiers en uniforme portent la barbe.

Il va sans dire que la question est toutefois différente ici, les requérants étant des détectives qui travaillent en civil, et qui, dans bien des cas, ont in-

térêt à ne pas se faire reconnaître comme policiers.

Le feu...

Il y a également eu des causes impliquant des pompiers. Dans leur cas, le tribunal se serait prononcé contre le port de la barbe, en raison du danger que celle-ci prenne feu, lors d'un incendie particulièrement violent.

En Colombie-Britannique, on a discuté pendant des semaines, en cour, de la longueur permise pour les favoris. Et de leur épaisseur tout aussi bien, pour des policiers de cette région.

Des commissaires de bord d'Air-Canada ont également porté leurs doléances devant les tribunaux.

D'autres violents débats ont également opposés, à un moment ou à un autre, des placiers de théâtre et des employés de la chaîne d'alimentation Dominion.

Dans ce dernier cas, dit-on, on avait surtout discuté d'hygiène.

Le juge Vallerand, après avoir écouté les derniers arguments des procureurs, a donc pris toute

cette papezasse sous le bras, et l'affaire en délibéré.

On sait que les deux agents suspendus ne pourront rentrer au travail tant qu'ils n'auront pas décidé de se raser, et même si un arbitre a été saisi de leur grief à ce sujet, ce dernier n'a pas le pouvoir de trancher de la validité de la directive signée (sans le savoir) par le directeur Daigneault.

D'autre part, ils ne sont pas congédiés, mais seulement suspendus.

En temps normal, ils seraient traduits devant le conseil de discipline, mais un autre juge de la Cour supérieure a récemment décidé que le code de discipline de l'ex-police de Montréal n'était pas valide depuis que c'est la police de la CUM qui nous protège.

Comment les juger, dans ces conditions?

Ce serait tout comme si un de nos magistrats montait sur le banc, un de ces matins, après avoir jeté son code à la poubelle avant de descendre en cour...

Ou presque.

Les Postes soutiennent que les postiers sont devant la mauvaise cour

La requête en injonction des Postiers pour empêcher la mise en opération du centre de traitement métropolitain à la date prévue par le ministère des Postes, et pour forcer les autorités à respecter généralement les conditions de travail prévues à la convention collective, a-t-elle été instituée contre les "mauvaises" personnes ou inscrite devant la "mauvaise" cour?

C'est ce que devra décider le juge Gérard Deslandes, de la Cour supérieure, aujourd'hui même, avant que de procéder à l'audition même de la requête.

Dès l'ouverture de l'audience, hier, le procureur du ministre des Postes, Me Gaspard Côté, a en effet soutenu que ceux qui

étaient visés par la demande d'injonction n'étaient, en réalité, que des intimes de façade.

Puisqu'ils ne sont eux-mêmes que des employés, et qu'ils ne font qu'exécuter les décisions.

En fait, selon ses dires,

La Cour annule la vente d'un vrai "citron"

Un résident de Baie-Comeau, qui était venu acheter une voiture de marque Fiat dans la métropole, en mai 1974, a finalement appris hier que cet achat était annulé, et que le garage Eugene Carrière doit lui remettre le prix d'achat, soit \$3,888.02.

c'est contre la Couronne, ou le gouvernement lui-même, que l'action est réellement dirigée, et, dans ce cas, l'affaire ne serait pas devant le bon forum. C'est à la Cour fédérale qu'on aurait dû s'adresser.

Plus \$500 pour les divers inconvénients qu'il a subis à la suite de ses avatars avec cette voiture.

Six mois après l'avoir acquise, il se rendait compte que l'un des pistons du moteur était "fini".

Mais comme il n'y avait pas de distributeur de cette marque d'auto sur la Côte Nord, il dut la faire remorquer jusqu'à Québec pour un changement de moteur.

Par la suite, il voulut venir dans la métropole, pour l'inspection de 6,000 milles, mais il tomba en panne sur le pont Jacques-Cartier.

Cette fois, c'était la transmission qui avait fait défaut, à la suite d'un manque d'huile.

On refusa toutefois de la remplacer tant qu'il n'aurait pas signé un document que lui soumettait le garage.

Il refusa, et, pendant longtemps, le véhicule resta dans le stationnement du garage Carrière, rue Sainte-Catherine ouest, non réparé.

L'action en annulation de la vente fut alors instituée, et, hier, le juge Jean-Paul Belleville rendait la décision que l'on sait.

FAUCHER

vous propose des mobiliers de style

Early American

Joignez-vous aux milliers de clients satisfaits de FAUCHER. Venez y acheter vos meubles. Plus sa clientèle augmentera, plus grand deviendra son choix de marchandises et davantage baisseront ses prix par suite de l'accroissement de son pouvoir d'achat.

Mobilier de salle de séjour de style colonial américain comprenant 2 pièces

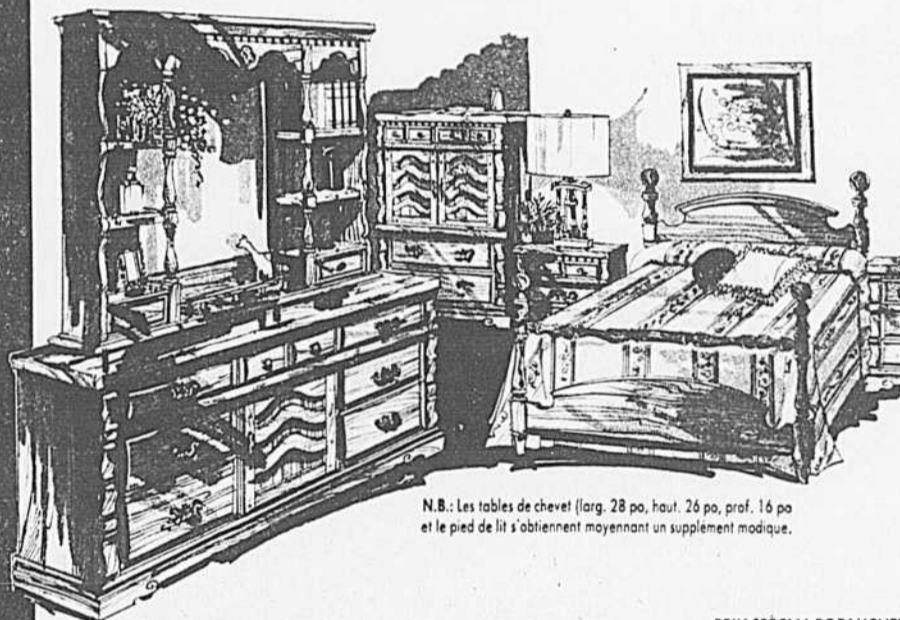
Création signée SKLAR, synonyme de qualité, confort et durabilité.

Ensemble extrêmement confortable, composé d'un canapé à 3 places et d'un fauteuil assorti. Leur siège est garni de coussins à épais rembourrage polyuréthane à la fois souple et ferme, sous une enveloppe en tissu de velours munie d'une glissière qui en facilite l'entretien. Ces coussins sont amovibles. Le dossier est surmonté d'une tête en forme de gros cylindre. Sur le devant des accoudoirs et de chaque côté du dossier, des poteaux en bois façonnés au tour ajoutent une note d'élégance. La base, renfermant des ressorts qui augmentent le confort, a un volant plissé. L'ensemble est recouvert d'un tissu de velours de haute qualité.



\$799⁹⁵

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER



Mobilier de chambre à coucher en pin de style "Early American" comprenant 4 pièces

Création signée PEPLER, synonyme d'excellence.

Ce magnifique ensemble inspiré de l'époque coloniale américaine comprend: une grande commode basse (larg. 66 po, haut. 32 po, prof. 19 po), surmontée d'une étagère à 2 sections encadrant un miroir (le tout larg. 45 po, haut. 58 po, prof. 10 po); une commode haute (larg. 39 po, haut. 58 po, prof. 19 po) dont la partie inférieure renferme 2 tiroirs et la partie supérieure est dotée de 2 portes dissimulant tablettes et tiroirs, une tête de lit à poteaux tournés (larg. 62 po). Au centre de la commode basse, porte dissimulant un tiroir profond. Étagère à devant sculpté et doté de petits poteaux tournés, avec lampe au-dessus du miroir. Tous les tiroirs sont fabriqués suivant le mode d'assemblage à queue d'aronde, glissent facilement sur un guide central et sont protégés contre la pénétration de la poussière. Les poignées sont courbées.

\$1 099⁹⁵

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER

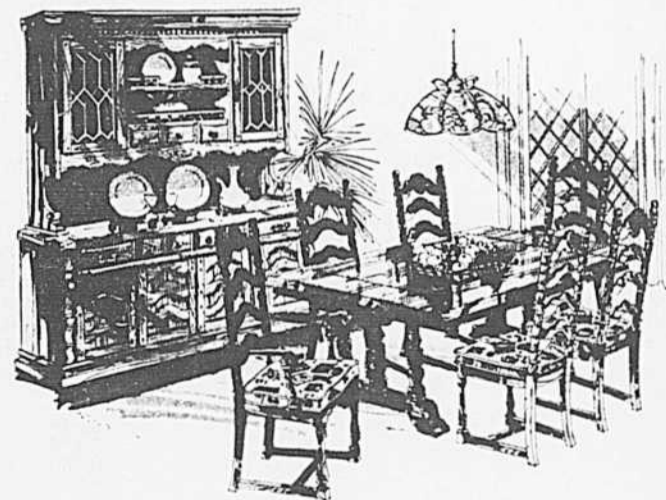
Mobilier de salle à manger en pin de style "Early American" comprenant 9 pièces

Création signée PEPLER, synonyme d'excellence.

Ce superbe ensemble inspiré de l'époque coloniale américaine comprend: une table rectangulaire de 38 po de largeur sur 70 de longueur qu'on peut agrandir jusqu'à 94 po, 4 chaises et 2 fauteuils à dossier haut, un buffet (larg. 64 po, haut. 32 po, prof. 19 po) muni de petits tiroirs et de 4 portes dissimulant des tablettes, et, le surmontant, un vaisselier à 2 compartiments avec portes vitrées encadrant une étagère munie à sa base de 3 petits tiroirs, (le tout larg. 62 po, haut. 46 po, prof. 12 po). Le vaisselier est doté d'un éclairage intérieur. Le siège des chaises et fauteuils est garni d'un coussin rembourré caoutchouc mousse et recouvert tissu de velours imprimé. Ce mobilier est un chef-d'oeuvre d'ébénisterie dont la beauté est particulièrement soulignée par ses pièces de bois sculptées ou façonnées au tour.

\$1 749⁹⁵

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER



ATTENTION Afin de servir encore mieux sa nombreuse clientèle, FAUCHER ouvrira bientôt UN NOUVEAU MAGASIN-ENTREPÔT GÉANT d'une superficie de 165000 pi car. à Boucherville sur la Rive sud, en bordure de la route transcanadienne (autoroute 20).

• Marchandise réservée sans frais moyennant acompte

• Livraison rapide et gratuite dans un rayon de 50 milles

48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590



Pour votre protection... nous sommes membre de la corporation des marchands de meubles du Québec

Maintenant fertilisez avec:



Pré-hiver NUTRITE est un puissant conditionneur d'hivernement. Votre pelouse résistera mieux aux rigueurs de l'hiver.



NUTRITE "Un coup de main à la nature". Disponible chez votre fournisseur préféré d'engrais.

GENSTAR Chimie Ltée

Protégez vos enfants et votre propriété avec une CLÔTURE SAVINO

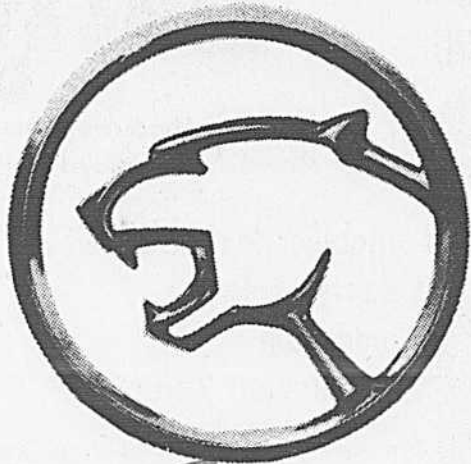


Broches de vinyle garantie 12 ans
Vente et installation
Estimation gratuite
VISITEZ NOTRE SALLE D'ÉCHANTILLONS
CLÔTURES Savino
728-2012 728-8324
3812 av. des Jarry, Montréal



La Mercury 1977 vous donne encore le choix. Petites voitures économiques... voitures personnelles de format intermédiaire... grandes voitures pour toute la famille... voitures entièrement de luxe. C'est tout un choix!

Voici les Mercury 1977

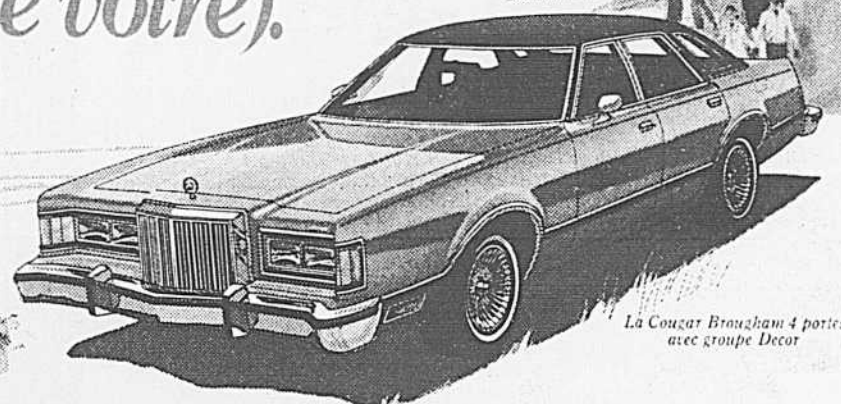


Elles ont du caractère

(et l'une d'elles a le vôtre).



La Cougar XR-7



La Cougar Brougham 4 portes avec groupe Decor



La Cougar XR-7 avec groupe Decor

Voici... le nouveau clan sensationnel des Cougar 1977.
Leur caractère: audacieux, solide, agressif.

La Mercury Cougar XR-7.

Plus que jamais, elle représente un sommet dans les voitures de luxe personnelles de taille moyenne.

La Cougar XR-7 est la voiture qui représente le mieux le caractère de la gamme Mercury 1977. Une beauté, un esprit, des performances... en somme un caractère raffiné comme on en a rarement vu auparavant dans une voiture nord-américaine.

Les nouvelles lignes de la Cougar reflètent votre caractère: décidé, responsable, indépendant.

Les aménagements de luxe qui rehaussent l'intérieur placent ce félin dans une classe bien à part. Le généreux équipement standard dont la Cougar est dotée est plus qu'impressionnant.

Et la grande liste des options livrables vous permet de créer une voiture vraiment unique en son genre.

Prenez le volant de la nouvelle Cougar XR-7, et vous découvrirez ce qu'on entend par une voiture de marque. C'est une expérience que vous n'êtes pas prêt d'oublier.



Le hardtop Cougar Brougham 2 portes



La wagnette Cougar Villager

Voici le clan Cougar: 2 portes, 4 portes et wagnettes.

Pour la première fois de son histoire, la Cougar présente une gamme complète de modèles. Chacun d'eux est digne de la lignée de la Cougar XR-7, et chacun est muni d'une boîte de vitesses automatique, de la servodirection et de servofreins à disque à l'avant en équipement standard.

Et, bien sûr, toutes les Cougar 1977 présentent les caractéristiques auxquelles on est en droit de s'attendre d'une voiture conçue par les ingénieurs de Mercury.

Allez admirer les nouvelles Cougar très bientôt. Elles sont prêtes à s'élancer en toute liberté, et l'une d'elles répond à votre genre de vie.



La Marquis Brougham 4 portes

La Mercury Monarch

Son caractère:
distingué, détendu, élégant.

Qui s'attendrait à tant de classe dans une voiture à prix si raisonnable?

Tout le bien qu'on dit de la Monarch est vrai. Dimensions réduites, lignes classiques, de la place pour cinq personnes et le fameux roulement Mercury, réunis dans une seule et même voiture.

En 1977, la Monarch se présente en trois séries: la nouvelle série Spécial Edition dont le prix est des plus attrayants, la Monarch de grande distinction et l'élégante Monarch Ghia. En outre, une nouvelle boîte manuelle à 4 vitesses et à surmultiplication fait partie de l'équipement standard des séries Monarch et Ghia.



La Monarch Spécial Edition 2 portes

La Mercury Marquis

Son caractère:
chic, raffiné, professionnel.

Pour ceux qui savent encore apprécier le luxe d'une grande voiture. Chaque pouce de la Marquis est conçu en fonction de la fabrication de qualité et du roulement sur lesquels est basée sa réputation.

Maintenant qu'un des principaux concurrents a rapetissé ses modèles, c'est plus que jamais le temps de comparer la Marquis.

Comparez le roulement, le luxe et le confort, le coffre à bagages, la solidité, la silhouette et le choix qui s'offre à vous.

Voyez tous les nouveaux modèles enivrants de la Marquis 1977.

Un vaste choix s'offre à vous, y compris la série Marquis Meteor dont le prix est si raisonnable.



Le sedan Comet 4 portes avec groupe extérieur Custom en option



La wagonnette Bobcat Villager

La Mercury Comet

Son caractère:
pratique, robuste, digne de confiance.

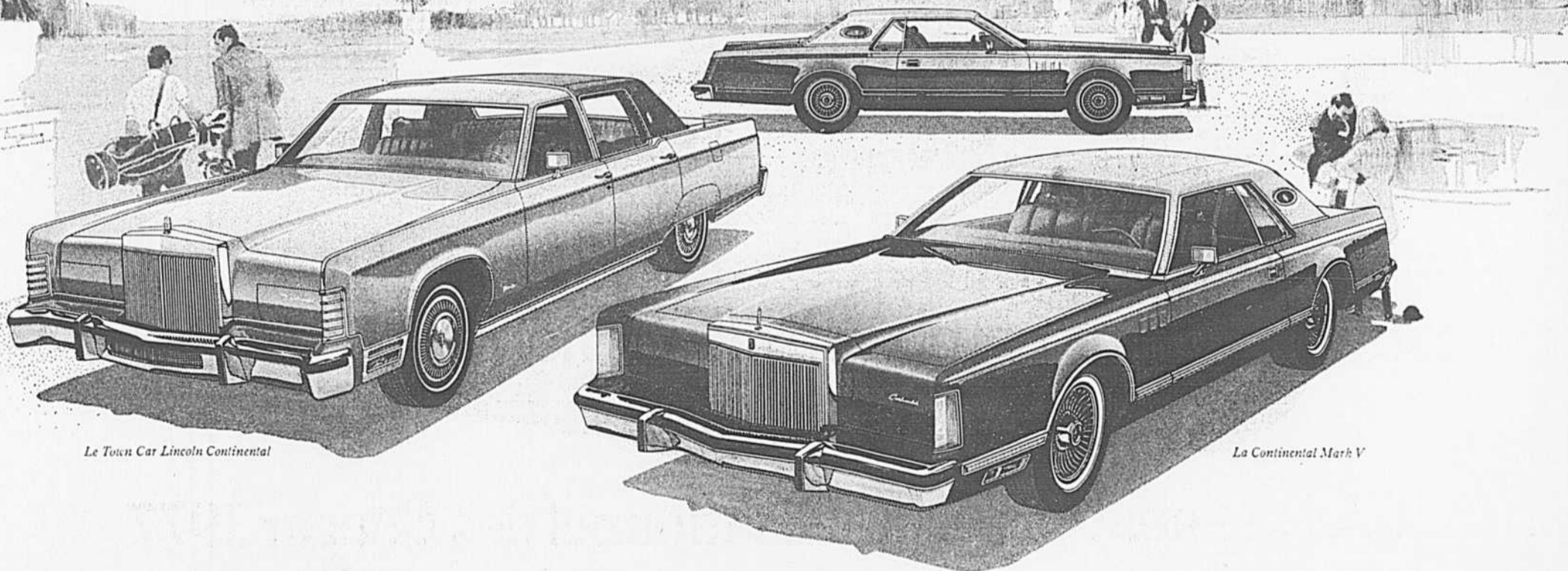
La Comet vous présente nombre de nouveautés pour 1977. Les intervalles d'entretien ont été prolongés, comme par exemple des intervalles de 7,500 milles entre chaque vidange d'huile et de 22,500 milles entre le remplacement des bougies. Voilà ce qu'on appelle une conception technique de qualité. Et la nouvelle Comet est élégante par-dessus le marché: elle présente un choix d'aménagements intérieurs attrayants et de nouvelles couleurs de carrosserie. La Comet 1977 de Mercury... elle a du caractère à revendre.

Voyez toutes les Mercury 1977
chez votre concessionnaire dès aujourd'hui.
Elles ont du caractère.
(Et l'une d'elles a le vôtre).

La Mercury Bobcat

Son caractère: économique, vif, agréable.

Choisissez parmi les cinq "châtions" pleins de caractère de la meute Bobcat 1977. Un sedan 2 portes, des Runabout pratiques et des petites wagonnettes "capables d'en prendre". Tous rehaussés de nouvelles couleurs et présentant de nouvelles options sensationnelles telles qu'une troisième porte entièrement en verre pour les Runabout ainsi qu'un toit pivotant MoonRoof enlevable. Et toutes les Bobcat, comme les autres voitures de la gamme Mercury, sont recouvertes d'un nouvel enduit protecteur en vinyle à des endroits critiques sur les côtés de la carrosserie afin de réduire l'abrasion causée par le sable et le gravier projetés par les pneus.



Le Town Car Lincoln Continental

La Continental Mark V

La Lincoln Continental

Son caractère:
raffiné, inégal, éminemment élégant.

Cette année, c'est la voiture de luxe qui répond toujours à vos exigences.

La Lincoln Continental 1977 établit de nouvelles normes pour les voitures de luxe. De grande taille et de grand luxe, elle vous offre les plaisirs de la spaciosité, du confort, et d'une conduite superbe en toutes circonstances.

Elle est facile à reconnaître, depuis l'avant redessiné jusqu'à son roulement Lincoln incomparable.

Même si un autre fabricant a décidé de réduire de façon importante les dimensions de sa voiture de luxe pour 1977, vous n'avez pas à faire de compromis quant à vos exigences.

Ne manquez pas de visiter le concessionnaire Lincoln de votre localité.

Une primeur de Ford:

LE SYSTÈME DURAGARDE

C'est de la qualité, de la fiabilité, de la durabilité, et plus encore. C'est le fruit de mesures anticorrosion globales et d'essais complets, et une nouvelle garantie de 36 mois sans frais contre la perforation par corrosion.

GARANTIE:

Garantie de 36 mois à millage illimité contre la perforation par corrosion sur les voitures neuves 1977, y compris voitures de taxi et police.

Cette garantie témoigne de la confiance que nous avons dans la qualité, la durabilité et les mesures anticorrosion de chaque voiture 1977 de fabrication Ford. Le concessionnaire Ford ou Mercury sera heureux de vous donner tous les détails de cette garantie de 36 mois à millage illimité contre la perforation par corrosion, garantie offerte sur les voitures offrant la qualité, la fiabilité et la durabilité du SYSTÈME DURAGARDE.

La Continental Mark V

Son caractère:
majestueux, dans une classe à part.

Dans la grande tradition de la toute première Continental... la Continental Mark II... la Mark III... et la Mark IV.

La Continental Mark V est une nouvelle voiture venant s'appuyer sur 37 ans de superbe tradition.

Les lignes du coffre arrière remontent à la première Continental, une voiture pratiquement faite à la main.

Son profil aisément reconnaissable rappelle celui de la Continental Mark II, une superbe voiture faite pour 3012 propriétaires seulement.

Sa calandre a été d'abord portée par la Mark III, enviée pour son excellente valeur de revente par toutes les voitures de luxe nord-américaines.

C'est l'une des voitures de luxe personnelles nord-américaines de plus grande distinction depuis la Mark IV.

La Continental Mark V. La marque des grandes traditions.



Ne manquez pas de regarder le spécial de
Mireille Mathieu vendredi le 1^{er} octobre à 20h30
sur les ondes du réseau français TVA.

Certains des accessoires illustrés sont offerts en option moyennant supplément.





le conflit de l'Hydro

PIERRE VENNAT

L'affrontement se produit maintenant entre les dirigeants de l'Hydro et le gouvernement

LES SYNDIQUES de l'Hydro-Québec n'en sont peut-être pas conscients, mais leur long conflit, qui perdure depuis le 22 mars dernier alors qu'ils ont déclenché une longue série de grèves rotatives parfaitement légales, n'est plus qu'un prétexte dans un affrontement strictement politique entre le gouvernement Bourassa, d'une part, représenté par son ministre des Richesses naturelles, Jean Cournoyer, et la haute-direction de la société d'Etat, ayant à sa tête M. Roland Giroux.

C'est un secret de polichinelle pour qui a suivi le développement de l'Hydro ces dernières années et la façon dont les ingénieurs de la société d'Etat sont venus démolir plusieurs des théories mises de l'avant par la société de management Bechtel, choix du gouvernement, au sujet du projet de la Baie James, qu'à l'Hydro, M. Giroux et les commissaires de la société d'Etat ont souvent pris l'habitude "d'envoyer promener" plus ou moins cavalierement les émissaires gouvernementaux et de faire à leur guise.

Et même de contredire publiquement le Premier ministre Bourassa et ses ministres.

La déclaration de Cournoyer

En conséquence, surtout après la dernière Commission parlementaire sur l'avenir de la politique énergétique du Québec où l'on a vu s'affronter publiquement les thèses du ministre Cournoyer et de ses conseillers, d'une part, et de l'Hydro, d'autre part, il ne fait aucun doute que le gouvernement veut, surtout à la veille d'une élection prochaine, mettre au pas la direction de l'Hydro qui ose ainsi tenir tête à un gouvernement qui n'a pas l'habitude d'admettre qu'on le contredise.

Le dossier pourri des relations de travail à l'Hydro donne au gou-

vernement une occasion en or de ce faire. En effet, semblent avoir trouvé les stratèges du cabinet, si l'Hydro perd sa crédibilité dans son conflit avec ses employés syndiqués, au point de prendre une allure nettement odieuse aux yeux de l'opinion publique en rejetant une proposition de compromis, avancée par un ministre lui-même, proposition d'ailleurs acceptée par les syndiqués, sa crédibilité pourra ensuite être mise en doute dans des dossiers plus importants. Sur l'avenir de la politique énergétique, par exemple. Ou sur la façon de mener à bien le projet de la Baie James.

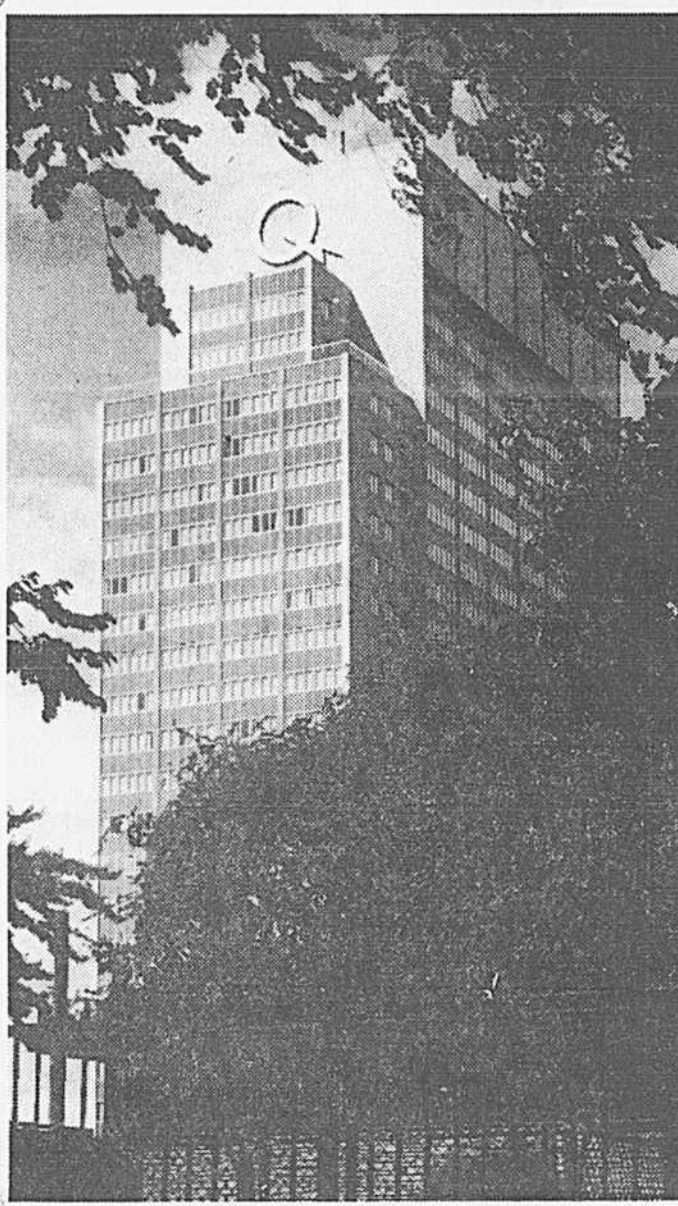
C'est dans ce sens là, croient plusieurs observateurs, que doit être interprétée la médiation du ministre Cournoyer, idée qui lui est venue justement après un affrontement assez orageux avec la direction de l'Hydro en commission parlementaire. C'est surtout comme cela que doit être interprétée sa déclaration sur les ondes de CTV le 17 septembre, reprise à d'autres stations radiophoniques ou à la télévision, à l'effet qu'il est prêt à assurer l'autorité du gouvernement québécois sur "la bureaucratie" de l'entreprise d'Etat.

Au secours du gouvernement

En un sens, donc, les syndiqués de l'Hydro-Québec, qui peut-être ne peuvent faire autrement, font le jeu du gouvernement lorsqu'ils dénoncent présentement la direction de la société d'Etat.

"Il n'est pas acceptable qu'une société comme l'Hydro-Québec bafoue le gouvernement", a déclaré le principal porte-parole du Syndicat canadien de la Fonction publique (FTQ) dans ce dossier, Claude Morrissette, lundi.

L'affrontement, il le reconnaît, se situe entre le gouvernement et l'Hydro. "On ne voit pas comment l'Hydro-Québec, qui est une socié-



té d'Etat, peut dire non au cabinet Bourassa".

Et de renchérir qu'il est inacceptable pour un gouvernement de se faire dicter une ligne de conduite par l'Hydro-Québec.

Ce langage, on en conviendra, est inhabituel de la part de syndiqués qui, la majeure partie du temps, sont plutôt enclins à combattre le gouvernement.

Les lois spéciales

D'ailleurs, c'est une invitation au gouvernement Bourassa pour qu'il promulgue une loi spéciale, s'il le faut, pour venir à bout de l'Hydro.

Les lois spéciales, le mouvement syndical, habituellement, les a en horreur. Et jusqu'ici, non seulement on les a critiquées à la pièce, mais on s'en est toujours pris au principe même de telles lois pour régler des conflits de travail.

Se pourrait-il qu'il y ait dorénavant de "méchantes" lois spéciales, soit celles qui viendraient à l'encontre des intérêts syndicaux, et de "bonnes" lois spéciales qui, elles, auraient pour objet de venir à bout du patronat, comme ce fut un peu le cas lorsque le gouvernement accorda aux syndiqués de la construction l'indexation à l'hiver 1975 au grand dam du patronat de ce secteur?

Si tel devait devenir le cas, le mouvement syndical aura perdu grandement de sa crédibilité et le SCFP ne semble pas s'en être rendu compte puisqu'un Claude Morrissette exaspéré devait lancer aux journalistes lundi après-midi, au sortir d'une conférence de presse qui menaçait de devenir houleuse "des lois qui se tiennent, les syndiqués de l'Hydro respectent ça. Et ils ne respectent pas les lois qui ne se tiennent pas. Mais on n'est pas contre les lois qui font l'affaire des syndiqués".



le monde

JOONEED KHAN

Le droit de la mer fera-t-il naufrage?

LA CONFERENCE sur le Droit de la Mer fera-t-elle naufrage sur les récifs des intérêts contraires ou débouchera-t-elle plutôt sur un modèle de consensus susceptible de mener la barque de l'humanité vers les eaux calmes d'une coopération internationale sans précédent?

La question se pose après l'impatte qui a présidé, il y a deux semaines, à la clôture de la 5e session de cette conférence ouverte à Caracas, en 1973, et qui a été décrite comme le plus vaste rassemblement diplomatique de l'histoire.

C'est que l'enjeu est de taille: il y a des sept-dixièmes de la surface du globe, riche non seulement en poissons, mais aussi et surtout en gisements miniers de toutes sortes allant du nickel au pétrole en passant par le cuivre, le cobalt et le manganèse.

Autour de ce butin se disputent les intérêts nationaux des Etats dont "la guerre de la morue" anglo-islandaise et le conflit pétrolier gréco-turc en mer Egée ne sont qu'un faible exemple.

Car au conflit d'intérêts purement nationaux vient s'ajouter celui qui se manifeste immanquablement dès que les questions économiques sont abordées dans les forums internationaux: les différences entre pays pauvres et pays riches.

Qui plus est, puisqu'il s'agit du droit de la mer, la cinquantaine d'Etats enclavés, qui risquent d'être les laissés-pour-compte de cette consultation historique, sont à l'écrasante majorité des pays du Tiers monde — figurant parmi "les pays les plus pauvres du monde".

La cause de l'impasse actuelle est d'ailleurs révélatrice. Au-delà des zones territoriales de 12 milles et des zones économiques exclusives de 200 milles, déjà approuvées par consensus, se situe, c'est le cas de le dire, un vaste "no man's sea", patrimoine commun de l'humanité.

Or, les pays pauvres veulent qu'une autorité internationale gère cette zone commune et distribue les revenus entre les Etats, alors que les pays riches en proposent l'accès aux sociétés d'Etat ainsi qu'aux firmes multinationales.

"C'est la question la plus difficile et la plus centrale de cette conférence", a déclaré le Camerounais Paul Bamelo Engo, qui préside la Première commission de la conférence, chargée d'élaborer une charte globale pour remplacer la Convention de 1958, nettement inadéquate.

Engo a cependant souligné qu'il existait une troisième option, à savoir reconnaître aux sociétés d'Etat et privés un rôle transitioire dans cette zone commune, surtout que les Etats-Unis s'engagent à fournir une aide financière et technologique à l'autorité internationale.

L'impasse n'est donc pas totale. La 6e session de la conférence est déjà prévue pour mai 1977 et, selon le Canadien J. Alen Bessly, on peut espérer des progrès substantiels d'ici la grâce aux travaux en groupes restreints qui se poursuivent.

Cette méthode s'est avérée fort efficace jusqu'ici, car depuis près de trois ans, on a réussi à dégager un consensus sur la navigation dans les détroits internationaux, la préservation de certains poissons, la pollution marine et la recherche scientifique.

En plus de la zone territoriale de 12 milles et de la zone économique exclusive de 200 milles. Le travail accompli est impressionnant. Mais les résultats obtenus ne seront entérinés que dans la charte finale d'environ 400 articles qui devra être acceptée comme un tout.

Le moindre divergence sur un point clé peut tout bloquer, alors que le seul retard dans l'adoption d'une charte multiplie les menaces d'initiatives unilatérales lourdes de conséquences économiques et politiques mais aussi militaires et stratégiques.

Car ce que veut cette conférence, c'est d'éviter la plus gigantesque ruée vers le découpage du globe depuis le partage de l'Afrique, il y a près d'un siècle. L'INCO, l'US Steel et la Tenneco ne sont que quelques-unes des multinationales déjà en piste.

Mais surtout, elle cherche à établir un modèle de coopération pour le nouveau monde issu de la décolonisation. "Si la conférence échoue, dit Bessly, alors elle n'aura réussi qu'à préparer le terrain à une terrifiante suite de conflits".

document

La Chambre de Commerce veut d'autres types de contrôles pour combattre l'inflation

La Chambre de Commerce du Canada vient, après bien d'autres groupes, de retirer son appui aux mesures Trudeau de lutte contre l'inflation. Dans la résolution adoptée mardi par ses membres, elle expose clairement sa position sur le sujet.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA a accordé son appui au programme anti-inflation lorsqu'il a été annoncé pour la première fois, en octobre 1975, par le gouvernement fédéral, malgré notre profonde aversion à l'égard de l'intervention gouvernementale. Cet appui a été consenti parce que l'inflation apparaissait pratiquement insurmontable et que le gouvernement canadien n'avait plus qu'un seul recours: appliquer des mesures d'urgence pour freiner rapidement le taux explosif de l'augmentation des salaires, traitements et autres coûts, faire prendre conscience aux Canadiens qu'il était absolument nécessaire d'en arriver à des restrictions à tous les niveaux de l'économie et réduire les espérances de caractère inflationniste qui avaient si profondément imprégné la nation.

Cependant, en appuyant le concept du programme de contrôles, la Chambre laissait supposer qu'il serait plausible que les dirigeants syndicaux proclament que les contrôles porteraient préjudice aux travailleurs et seraient profitables aux corporations. Rien ne pouvait être plus loin de la vérité.

En fait, les règlements de contrôle ont pratiquement assuré les travailleurs d'une augmentation des revenus réels. Les dernières statistiques démontrent qu'entre l'instauration des contrôles, en octo-

bre 1975, et juin 1976, le total de revenu de la main-d'oeuvre a augmenté à un taux annuel de 18,5%. Pendant la même période, la moyenne des gains hebdomadaires a augmenté à un taux annuel de 12%, et l'indice des prix à la consommation à un taux de 6,2%. Ainsi, les gains réels des travailleurs canadiens se sont améliorés de façon substantielle pendant cette période (i.e. à un taux de 5,8%).

D'autre part, depuis la mise en vigueur des contrôles, le total des profits des corporations a diminué de 7,7% et les prix de vente dans la moyenne industrie ont augmenté à un taux annuel de 3,6%. De plus, les dividendes ont été gelés aux niveaux existants avant les contrôles.

En conséquence, l'amélioration de la situation des travailleurs est en contraste flagrant avec la position des actionnaires et les résultats quant aux profits.

Le problème demeure

Bien que les pressions de caractère inflationniste au Canada aient cédé au cours des derniers mois, les causes profondes demeurent et des solutions efficaces sont encore indispensables. Par exemple, au cours de la première moitié de l'année, le taux d'inflation pour l'ensemble du Canada était, à 11% par an, deux fois plus élevé qu'aux Etats-Unis. Les contrats de salaires représentaient des montants s'élevant à près du double de ceux de nos voisins du sud. Le Canada ne peut tout simplement pas se permettre de laisser ses coûts s'écarter à ce point de ceux pratiqués par son principal partenaire commercial.

Il est bien évident que des sacrifices et des restrictions doivent encore être imposés. Les dépenses du gouvernement restent trop élevées et des compressions radicales sont indispensables. Les économistes reconnaissent en général, maintenant, que l'augmentation des dépenses de l'Etat, au cours des dernières années, et l'expansion de la masse monétaire imposée pour aider les finances à faire face à ces augmentations, sont au premier chef les causes de l'inflation. En outre, l'accroissement de la charge fiscale a constitué une source substantielle de pression sur les salaires et les coûts.

Tout en accueillant favorablement les efforts déployés par les gouvernements pour diminuer le taux d'accroissement des dépenses publiques, la Chambre de Commerce estime qu'il faut encore faire davantage.

Partager la charge

La Chambre est d'accord quant à l'exemption sur les petites entreprises et la latitude accordées dans les règlements permettant des augmentations plus élevées que la moyenne en ce qui concerne les salaires des travailleurs à faibles revenus; nous estimons, et notre point de vue reste le même, que des travailleurs et actionnaires doivent s'imposer une contrainte et partager la charge du programme anti-inflation. Une fois de plus, nous devons insister sur le fait que le poids d'un programme anti-inflation ne peut être assumé que par des personnes et non par des corporations inanimées. Nous sommes dans la vérité lorsque nous comparons la position réelle des travailleurs et des actionnaires, ou des traitements et salaires face aux dividendes et aux gains de capital;

il n'est pas pertinent de comparer salaires et profits. Les bénéfices réalisés sont distribués de trois façons: une grande partie va aux gouvernements sous forme d'impôts (41% en 1975), une autre partie va aux actionnaires (près de 23%) tandis que les 36% qui restent, les profits accumulés, fournissent le volant financier nécessaire à l'accroissement des investissements de la compagnie. Ces investissements permettent la création d'emplois dont on a grand besoin, un rendement et une productivité accrus dont l'urgence se fait sentir et qui jouent, eux-mêmes, un rôle important dans la lutte contre l'inflation.

La déclaration faite le 7 septembre 1976 par le ministre des Finances, en ce qui concerne les règlements de la C.A.I. semble indiquer que les effets des contrôles sur les corporations deviendront moins onéreux par comparaison aux propositions de mai 1976; mais le programme continué d'imposer la principale charge du contrôle de l'inflation au secteur corporatif. Dans ces conditions, le programme continuera de saper les investissements, la création d'emplois, l'accroissement économique, l'amélioration de la productivité et, en fin de compte, la stabilité des prix.

Compte tenu de ce qui précède, la Chambre de Commerce estime que, tel qu'il a été appliqué jusqu'ici, le programme de contrôle des prix et des revenus est préjudiciable à l'ensemble des intérêts de l'économie, aux intérêts des retraités ainsi qu'à ceux de la justice et du maintien des encouragements à l'économie et à l'investissement.

Recommandations

1 — "La Chambre de Commerce

du Canada ne peut continuer d'apporter son appui au programme actuel de lutte contre l'inflation dans sa forme actuelle. Mais, dans l'intérêt national, elle est prête à appuyer des contrôles temporaires qui:

- seraient équitables dans le partage du fardeau entre affaires, investisseurs, travailleurs et gouvernement;
- encourageraient l'investissement et la création d'emplois;
- comporteraient des contraintes plus effectives aux dépenses gouvernementales et réduiraient la part du revenu national que tous les niveaux de gouvernement s'ajugent.

2 — "que les contrôles soient supprimés le plus tôt possible car s'ils demeurent en vigueur trop longtemps, ils affectent négativement et dangereusement les investissements dans les affaires canadiennes ainsi que l'amélioration de notre productivité; mais tant que le programme actuel restera en vigueur, les membres de la Chambre le respecteront et observeront ses règlements";

3 — "que le gouvernement fédéral consulte immédiatement toutes les parties intéressées au sujet du climat qui suivra l'abrogation des contrôles afin de retourner au plus vite vers une économie de marché".

performances

Tansley va trancher

LA COMMISSION de lutte contre l'inflation vient de soumettre sept cas de hausses salariales et d'avantages sociaux touchant 1.266 employés à l'administrateur anti-inflationniste, M. Donald Tansley, pour révision. L'organisme fédéral a révélé hier la liste de ces cas, dont deux touchent des gens de la province de Québec. Il s'agit du personnel d'usine et de bureau de Mussen Equipment Ltd., Lachine, et de Cargill Grain Co. Ltd., de Baie-Comeau. A l'usine Mussen, l'accord relatif aux 185 travailleurs propose des hausses de 17,2 pour cent et 11,6 pour cent, respectivement pour la première année et la seconde. La Commission Pépin proposait des augmentations de 8,25 p.c. et 6 p.c. Quant aux 161 employés de bureau, ils avaient négocié des hausses de 15,26 pour cent et 14,2 pour cent, mais la Commission a réduit ces chiffres à huit et six pour cent. Chez Cargill Grain Co. Ltd., les 70 employés devaient recevoir une hausse de 11,05 pour cent, et la Commission Pépin ne recommandait que huit pour cent.

LE CONSEIL régional de développement de l'Est du Québec (CRDEQ) s'oppose à la décision de Québecair, qui a annoncé récemment son intention de supprimer, à compter du début d'octobre, la presque totalité des vols réguliers de ses trois filiales, Air Gaspé, Les Ailes du Nord et Fecteau Transport Aérien. Au cours de sa dernière réunion régulière, tenue à Gaspé, le conseil d'administration du CRD a décidé de s'associer aux autres organismes du milieu en réclamant que Québecair maintienne au moins le niveau actuel de ses services en Gaspésie. La décision de la société aérienne aura pour effet de priver la ville de Gaspé de quatre vols par jour, départs et arrivées, de sorte qu'il ne restera plus que deux vols par jour en direction de Mont-Joli et de Montréal et un seul vol quotidien entre Mont-Joli et Gaspé. D'autres localités de la Gaspésie, comme Bonaventure, Sainte-Anne-des-Monts et Matane, n'auront plus aucun service de vol quotidien.

GENERAL MOTORS du Canada a annoncé hier qu'elle entend établir au Québec une nouvelle zone de ventes dont le siège social sera situé à Québec. La nouvelle zone sera responsable de l'administration des ventes et du service après-vente des concessionnaires GM dans l'Est du Québec, lesquels étaient antérieurement desservis par la zone de Montréal.

LE TRAVAIL devrait reprendre lundi prochain aux Industries Valcartier. Les 450 employés de cette entreprise, membres de l'unité 7114 des Métallurgistes unis d'Amérique, ont accepté mardi, par un vote de 60 pour cent, les dernières offres patronales prévoyant des hausses salariales de 12 pour cent pour la première année et de six pour cent pour chacune des deux autres années de la convention collective. Ces travailleurs, sous le coup d'un lock-out depuis près de quatre mois, réclamaient, au moment de la rupture des négociations, des hausses de 15 pour cent pour la première année et de 11 pour cent pour les années suivantes.

UN ACCORD canado-algérien portant sur la construction en Algérie de plusieurs silos de stockage de céréales pour un montant de 40 millions de dollars canadiens a été signé hier à Alger par M. Wilfrid G. Licani, chargé d'affaires du Canada à Alger, et M. Ferhat Lounes, directeur des affaires économiques et culturelles au ministère algérien des Affaires étrangères. L'accord qui a été paraphé par M. Pierre Sicard, vice-président de l'Agence canadienne de développement international, porte notamment sur le financement du projet dans sa composante en devise à hauteur de 40 millions de dollars canadiens, remboursables en 50 ans, incluant un différé de 10 ans et sans intérêts.

AIR CANADA a annoncé hier qu'elle étendra ses services charter à Paris et Francfort à partir du 26 novembre. Jusqu'à présent seuls les voyageurs allant en Grande-Bretagne pouvaient se prévaloir des tarifs réduits charter d'Air Canada. Air Canada a précisé que les tarifs charter aller-retour Montréal-Paris seront de \$309 comparativement à un tarif régulier de \$642 pour la classe économique. Le billet pour le vol charter Toronto-Francfort sera de \$339 comparativement à \$744 pour le vol régulier en classe économique. Les réservations pour ces vols doivent toutefois être faites deux mois d'avance et les billets payés 45 jours avant le vol.

Le patronat baisse les armes, mais grogne encore contre les contrôles

par Laurier CLOUTIER

Si des compagnies et des organisations patronales ont effectué un lobbying parfois "assez féroce" contre le durcissement possible de la Loi anti-inflation après le discours du budget du 25 mai dernier, elles se sentent aujourd'hui suffisamment rassurées, après les amendements du 7 septembre dernier, pour accorder leur appui —

dans son discours du budget, venait notamment de révéler son intention de ramener de 95 à 85 pour cent la marge de profits permise par rapport à l'année de base.

Des dirigeants ont alors publié de plaines pages dans les journaux pour dénoncer les amendements proposés par le gouvernement fédéral pendant que d'autres se lan-

çaient dans un lobbying visant au rappel de cette mesure. Puis, le ministre des Finances se serait très vite aperçu d'une baisse des investissements et d'une certaine fuite des dépenses en capital vers l'extérieur du Canada. C'est pourquoi M. Macdonald aurait finalement opté pour une troisième formule.

Au total, la commission Pépin a atténué l'inflation, mais les rapports que les compagnies doivent lui transmettre "représentent des coûts réels absolument énormes. Ce sont des ressources et du temps absolument improductifs."

La Chambre de commerce du Québec se montre tout aussi réticente que l'AMC.

Le directeur général, M. Jean-Paul Lévesque, a en effet déclaré à LA PRESSE qu'avec les nouveaux changements du 7 septembre, "on commence à douter de la mesure qui ne peut être bonne qu'à condition d'être limpide. Or, les amendements demeurent très difficiles à évaluer. La Chambre a donc adopté une attitude très critique et accordé un appui mitigé."

sait jusque dans les journaux à la commission Pépin et le Conseil du patronat du Québec (CPQ) menaçait de lui retirer son appui.

Maintenant, le président d'Imasco, M. Paul Paré, déclare que "si les changements du 7 septembre sont bienvenus, on ne sera pas heureux tant qu'il y aura des contrôles. Mais on ne veut pas de l'inflation". Et le président du CPQ, M. Pierre Des Marais II, d'enchaîner que les derniers amendements "permettent de continuer d'appuyer la commission même si certaines compagnies vont encore souffrir des restrictions imposées".

Coûts sociaux et financiers

"Les contrôles nous sortiront peut-être de cette inflation malgré leurs aspects négatifs", ajoute dans la même veine le directeur du service de la fiscalité de la firme de comptables Maheu, Noiseux, M. Jean-Claude Lefebvre.

Il ajoute que la commission représente des coûts sociaux et financiers importants.

"Il a fallu mobiliser des effectifs et des énergies. Par ailleurs, on n'a sûrement pas maximisé le rendement des travailleurs" en coupant dans les hausses de salaires.

Aussi compliqué que l'impôt

La commission impose "une complication de plus aux compagnies déjà enterrées de papyrus gouvernementale. La Loi anti-inflation se révèle aussi — sinon plus — compliquée que la Loi de l'impôt", ce qui n'est pas peu dire.

Le président de Petrofina, M. Pierre Nadeau, va plus loin en se déclarant contre la solution des contrôles. Mais "comme c'est la loi du pays, on essaie de collaborer. Les contrôles représentent un fardeau extraordinairement lourd pour une compagnie".

Alors que les demandes exagérées de hausses de salaires démontraient "l'irresponsabilité des chefs syndicaux", on a décidé de voter une loi pour tous: "C'est un peu injuste de régler un problème bien localisé en punissant tout le monde".

Puis les mesures du 25 mai ont forcé "des compagnies canadiennes à investir aux USA. C'est déplorable parce que c'est de l'eau qui coule en dessous du pont et qu'on ne reverra jamais. Le 7 septembre, on n'a pas réglé ce problème".

Bon travail de Pépin

Par contre, d'autres porte-parole d'entreprises assaisonnent leur appui à la commission Pépin de moins de réserves.

Par exemple, le vice-président aux Finances de Goodyear Canada, M. H.A. Brundage, offre son entière collaboration pour battre l'inflation. Le président du conseil de Bombardier-MLW, M. Jean-Claude Hébert, se déclare prêt lui aussi à faire les efforts nécessaires contre l'inflation.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs "pense qu'il fallait faire quelque chose contre l'inflation", soutient le président Pierre Camus. Les plus importants des 275 membres de l'association ont réussi à maintenir leurs profits de 1975, mais la commission Pépin a accentué les problèmes des 40 petites stations de radio qui éprouvaient déjà des difficultés à poursuivre leurs activités.

Enfin, le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Edgar Charbonneau, estime que la commission Pépin présente un bilan positif après un an d'activité: "Les changements du 7 septembre semblent permettre une marge de profits satisfaisante", déclare-t-il, alors que le directeur général du Centre des dirigeants d'entreprises, M. Jean Brunelle, veut donner encore une chance à M. Pépin.

LES MESURES ANTI-INFLATIONNISTES

total ou mitigé selon le cas — à la Commission de lutte contre l'inflation.

"Aucune compagnie ne se réjouit en principe de nouveaux contrôles gouvernementaux parce que c'est une complication de plus"; mais vu le contexte inflationniste bien concret, presque la totalité ne s'oppose pas à la commission anti-inflation à l'heure actuelle.

Tout en accordant leur appui au combat à l'inflation depuis les amendements de septembre, des dirigeants continuent toutefois de s'inquiéter des investissements et de s'interroger sur la crédibilité de la commission tellement on change souvent les règles du jeu.

C'est en bref ce que pensent les associations patronales et les compagnies canadiennes et québécoises interrogées par LA PRESSE à la veille du premier anniversaire de la lutte anti-inflation, qui risque d'ailleurs d'être souligné par un débrayage général des syndiqués d'un océan à l'autre.

Trois étapes

Les trois étapes de la lutte à l'inflation depuis moins d'un an n'ont pas provoqué la même attitude chez les patrons et les hommes d'affaires, loin de là.

Lors de la création de la commission, le 14 octobre dernier, les compagnies ont "essayé de collaborer" pour ramener la hausse du coût de la vie à un niveau acceptable et juguler la psychose inflationniste.

Hache de guerre

Le 25 mai dernier, toutefois, plusieurs ont jugé que les contrôles devenaient à ce point intolérables, qu'il fallait déterrer la hache de guerre. Le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald,

Malgré les mesures plus souples du 7 septembre, on ne retrouve généralement pas un appui aussi confiant au président de la commission, M. Jean-Luc Pépin. Plutôt, "les compagnies se résignent à une structure un peu plus restrictive" par rapport à celle du 14 octobre et espèrent qu'elle ne causera pas trop de tort aux investissements tout en ramenant l'inflation à 3 ou 4 pour cent.

On se résigne

La majorité des compagnies et des associations patronales interrogées accordent maintenant un appui mitigé aux contrôles mais un bloc minoritaire non négligeable se montre plus favorable.

Par exemple, l'Association des manufacturiers canadiens (AMC), en dépit de ses répuances, accepte les amendements du 7 septembre et "se résigne même si des règles loin d'être adéquates continueront de causer des problèmes".

Le porte-parole de l'influente association d'entreprises canadiennes, M. Laurent Thibault, explique que l'AMC "s'inquiète pour les investissements et déplore l'incertitude économique à la suite des changements répétés des règles du jeu".

Difficultés sérieuses
Mais après le 25 mai, l'organisme manifestait beaucoup plus d'opposition. Macdonald voulait "imposer

Fardeau inéquitable

Motivé d'abord par la nécessité de "tuer la psychose inflationniste" (le 14 octobre), le groupe québécois s'est aperçu le 25 mai que "le fardeau devenait très inéquitablement réparti. Pendant qu'on dépassait les normes de 8, plus 2, plus 2 pour cent pour les augmentations de salaires, on voulait couper les profits de 15 pour cent par rapport aux précédents. La Chambre s'est alors adressée aux ministres des Finances du Canada et du Québec pour souligner que les changements de règlements en cours de route nuisent aux investissements".

Pendant ce temps, Imasco s'op-

Tout le monde est blâmé, mais qui est responsable?

par Alain DUBUC

Au lieu d'exercer un contrôle sur le patronat et sur les syndicats pour juguler l'inflation, le gouvernement Trudeau ferait mieux de surveiller ses propres dépenses.

C'est ce qu'a déclaré hier le vice-président de Trizec Corporation, John A. Mayer, au congrès annuel de la Chambre de commerce du Canada qui se déroule cette semaine à Montréal.

L'augmentation des dépenses fédérales a amené un accroissement de la dette publique de 50 pour cent de 1970 à 1975, puisqu'elle est passée de \$27,5 à \$37,9 milliards, a souligné John Mayer. Une bonne portion de cette dette a été financée par un accroissement de la masse monétaire, dont le taux de croissance a été quatre fois supérieur à celui de l'économie.

"Cette augmentation est nettement inflationniste, a-t-il affirmé. La hausse des salaires, qui dépasse de beaucoup celle de la productivité, et à laquelle on attribue couramment l'inflation, fut en grande partie la conséquence de l'expansion exagérée de la masse monétaire et de l'accroissement des dépenses gouvernementales."

John Mayer a surtout reproché au gouvernement fédéral ses programmes statutaires comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, les pensions de vieillesse, etc. Ces programmes à long terme, une fois que la loi qui les régit est votée, ne sont plus contrôlés directement par le cabinet. Seul un amendement des lois peut les modifier. Ils représentent plus de 70 pour cent des dépenses et, pourtant, ils restent à toutes fins pratiques inflexibles.

Pas de boucs émissaires

Dans cet éternel débat sur l'inflation, Judith Maxwell, directrice des analyses économiques à l'Institut C. D. Howe, s'est refusée à attribuer la responsabilité à un groupe particulier.

"Cette histoire de boucs émissaires n'a aucun sens. Les origines de l'inflation actuelle reposent sur un tas de facteurs très complexes qui dépassent de beaucoup l'influence d'un groupe bien spécifique au Canada. Ces facteurs sont, par exemple, les mauvaises récoltes, l'excès de liquidité au plan international, le

cartel de l'Opep, les mauvaises politiques fiscales et monétaires.

"Ici, au Canada, le problème est que lorsque les prix se sont mis à monter, chacun a essayé de se mettre à l'abri, et ce faisant, a entrepris l'inflation en tentant de trouver un responsable."

Cet aspect psychologique de l'inflation se manifeste dans tous les secteurs de la société, même dans le monde des affaires, où l'inflation accélérée a permis des profits faciles sur inventaires qui ont créé une fausse notion de prospérité.

Cette psychose inflationniste pose un vrai dilemme pour la politique économique, selon Judith Maxwell.

"L'une des principales armes de lutte contre l'inflation est la psychologie. Pour qu'une politique soit efficace, il faut que la population soit convaincue que les prix arriveront éventuellement à se stabiliser, sinon les attentes inflationnistes reprendront de plus belle.

"La reprise assez lente que l'on connaît au Canada pourrait bien, d'autre part, exiger des stimulants comme des abattements fiscaux, afin que le chômage n'augmente pas trop en 1977 et en 1978. Et le moment que le gouvernement choisira pour prendre de telles mesures pourrait lui faire perdre du terrain dans sa lutte psychologique contre l'inflation", a ajouté l'économiste. Un choix se pose donc entre la nécessité de susciter la reprise économique et la lutte contre l'inflation.

La lutte contre l'inflation revêt donc un caractère politique qui pourrait présenter d'énormes difficultés à plus long terme. "Il y a eu d'amères confrontations entre paliers de gouvernement, entre régions, entre les entreprises et le gouvernement, entre le gouvernement et les syndicats. Si la lutte pour le pouvoir, plutôt qu'une inflation à deux chiffres, est la cause des dissensions, les chances de stabilisation prolongée des prix se trouvent passablement réduites", a conclu Judith Maxwell.

Les Presses de l'U. du Québec tiennent le coup

par Pierre GRAVEL

Les Presses de l'Université du Québec (PUQ) ont fait savoir hier qu'elles entendent poursuivre leurs activités malgré l'incendie qui a presque complètement détruit leur entrepôt de livres dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

Le directeur général des PUQ, M. Thomas Déri, a indiqué à LA PRESSE qu'il estime à au moins \$250.000 les pertes directes encourues à la suite de ce sinistre, sans compter les retards importants qu'il entrainera au plan de la production et des ventes non plus que les dommages à l'immeuble appartenant à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), rattaché à l'Université du Québec.

Le local détruit, au 3165, rue Durocher, à Montréal, contenait des quantités variables de chacun des 130 titres publiés par les PUQ depuis leur fondation en 1970 de même que des exemplaires d'ouvrages étrangers confiés aux PUQ pour distribution au Canada. M. Déri évalue à au

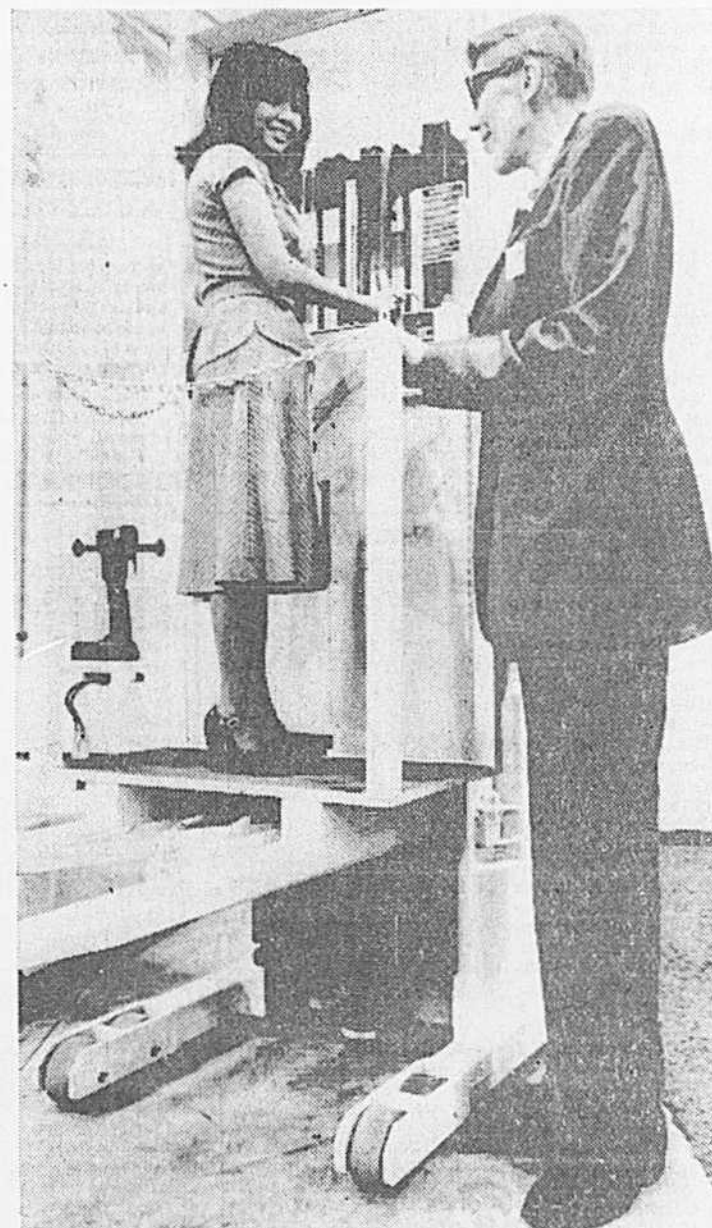
moins \$200.000 la valeur aux livres (prix de l'éditeur) des volumes disparus dans l'incendie.

Outre ces pertes au plan de l'inventaire, il faut compter la destruction plus ou moins totale de plusieurs pièces d'équipement d'imprimerie et de mobilier de bureau. Le tout d'une valeur minimum de \$50.000.

"Par chance, ajoute le directeur général, tous les manuscrits, les ouvrages en préparation et les pièces comptables ont pu être sauvés."

Cette catastrophe survient aux PUQ au moment où celles-ci entraient, après six ans d'activités, dans une phase de développement rapide. Pour la première fois, en effet, les Presses connaissent en 1975-76 un volume de ventes supérieur à \$200.000, une augmentation de 48 pour cent par rapport au chiffre d'affaires de l'année précédente.

Le directeur des PUQ a indiqué que malgré le retard qu'il devra subir, le programme de publication prévu pour l'année en cours devrait finalement se réaliser au complet.



Un "grand" vendeur

Dan Koehler, de Chicago, dont la taille de 8 pieds 2 pouces l'a fait reconnaître comme l'homme le plus "grand" au monde par le Livre des Records Guinness, se mesurait récemment avec un collègue à l'occasion d'un congrès de vendeurs à Toronto.



M. Robert Després

Le Président du Conseil, Monsieur Paul Murdock, au plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Robert Després, M.Sc.C., C.G.A., R.I.A., comme administrateur de l'Union Canadienne.

Monsieur Després est Président de l'Université du Québec, ex-Président-Directeur Général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, administrateur de Sidbec-Desco Ltée et de nombreuses autres sociétés.

denrées agricoles

(IPC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, \$1.07; 93 points, \$1.08; Commission canadienne de l'industrie laitière, \$1.08; prix de gros moyen aux détaillants, \$1.12; Fromage cheddar, blanc, \$1.12; coloré, \$1.12.

Poudre de lait écrémé: no 1, récipients de 50 lb, \$0.47; \$0.70; procédé par rouleur et vaporisation, \$0.39 à \$0.41. Lait de beurre en poudre: \$0.34 à \$0.36; pour nourissage, \$0.24 à \$0.26.

Oeufs: prix moyens des grossistes aux détaillants, en boîtes d'une douzaine: A-gros, \$0.95; A-moyens, \$0.79; A-petits, \$0.62.

Prix de gros aux distributeurs alimentés par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-gros, \$0.92; A-moyens, \$0.87; A-petits, \$0.69. A-pewee, \$0.42.

CORRECTION L'ANNONCE PARUE LE 29 SEPTEMBRE 1976 AURAIT DU SE LIRE COMME SUIT:



LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE No 362

Un dividende de vingt-quatre cents par action du capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable à compter du 1er novembre 1976, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 4 octobre 1976.

DIVIDENDE SUPPLÉMENTAIRE No 363

Un dividende supplémentaire de quatre cents par action du capital versé de cette Banque a aussi été déclaré, payable à compter du 1er novembre 1976, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 4 octobre 1976.

Par ordre du Conseil d'Administration

ROGER LAVOIE Vice-Président, Directeur général et Chef des opérations

Montréal, le 16 septembre 1976.

Notre objectif: Votre développement



Photo I.L.S. un service gratuit aux industriels

Les affaires vont-elles bien? Peut-être prévoyez-vous prendre de l'expansion? Le service Photo I.L.S., en collaboration avec les principaux agents immobiliers, vous donne accès à la liste la plus complète des emplacements industriels disponibles sur l'île de Montréal, ses 30 municipalités et ses 17 parcs industriels. Ce service est gratuit et confidentiel. Dites-nous ce qu'il vous faut et notre banque de données vous fera la meilleure suggestion en fonction de vos besoins. Épargnez temps et effort et faites le meilleur choix possible. Communiquez avec Claude Piché, commissaire industriel, en écrivant à l'Office d'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal, Tour de la Bourse, C.P. 55, Montréal, Québec, H4Z 1A8. Ou appelez-nous à (514) 872-6996.

Au service de l'industrie. Office d'expansion économique. Communauté Urbaine de Montréal

Échec de l'Enfant terrible

Pour vendre aux Québécois, il faut une bonne recette

par Laurier CLOUTIER

Les détaillants étrangers n'auraient pas tous trouvé la recette pour vendre aux Québécois.

C'est ce qu'ont déclaré quelques "vieux routiers" du commerce de détail à la suite de la décision annoncée officiellement aujourd'hui de Bad Boy Appliances & Furniture Ltd., de Toronto, de fermer d'ici la fin de l'année ses trois magasins montréalais, L'Enfant terrible.

M. Mel Lastman, fondateur et président de Bad Boy, a expliqué que les trois succursales ouvertes en 1975 ont accusé des pertes avant impôt de \$1.8 million lors de l'année fiscale terminée en avril dernier, plaçant ainsi toute la chaîne, concentrée jusque-là exclusivement en Ontario, dans une situation déficitaire: la compagnie a terminé l'année avec une perte nette de \$108,000 par rapport à des profits de \$1.1 million l'année précédente.

"Nous avons commis beaucoup d'erreurs. Nous

avons ouvert trop de succursales trop vite, et elles ne se sont pas encore rentabilisées." Une perte de \$1.8 million sur des ventes de \$8 millions des trois magasins montréalais constituait un lourd fardeau pour les 30 succursales ontariennes rentables.

"Bad Boy ne pouvait vraiment pas voir le jour où il pourrait faire de l'argent et récupérer son investissement", a déclaré M. Martin Kaufman, l'analyste du commerce de détail de la maison de courtage Nesbitt, Thomson & Co. Ltd.

"La compagnie n'est pas assez grosse en Ontario pour assumer les pertes montréalaises pendant longtemps."

Mais il y aurait d'autres facteurs d'explication...

"Le Québec est peut-être différent du marché ontarien", a poursuivi M. Kaufman.

L'Ontarien et le Québécois

"Les Ontariens aiment comparer les prix. Les Québécois s'intéressent d'abord à la qualité en

magasinant dans un décor agréable comme les centres commerciaux, et comparent ensuite les prix. Or, les trois magasins montréalais de Bad Boy contenaient de la marchandise de qualité inférieure."

Leon's Furniture et Hypermarché seraient également quelque peu déçus de leur performance au Québec.

Par contre, les magasins Pascal à Côte-Vertu et près des Galeries d'Anjou, voisins de deux L'Enfant Terrible, sont rentables. Certains détaillants étrangers ont donc trouvé la recette...

Après avoir déclaré que la croissance des affaires de Leon's respectent les prévisions, le directeur général à Montréal, M. Barry Beshara, a ajouté qu'il ne faut pas adopter au Québec la même mise en marché qu'en Ontario. L'Ontarien est plus conservateur et intéressé au prix. Le Québécois aime davantage le moderne et la qualité.

M. René Beaudry, vice-président du conseil de la Corporation des marchands de meubles Inc. et gérant général de N.G. Valiquette, a déclaré que les détaillants québécois connaissent peut-être un peu mieux leur marché que ceux de l'extérieur.

"Bad Boy réussit pourtant bien en Ontario? Eaton est le premier à Montréal, mais pas à Toronto."

"Un détaillant ontarien m'a dit qu'il ne viendra jamais s'établir à Montréal parce qu'il ne connaît pas le marché."

"Le client anglophone de Montréal est lui aussi différent de celui de l'Ontario. C'est un Montréalais avec quand même quelques particularités; par exemple, il s'intéresse plus au mobilier de salle à manger que le client francophone", a expliqué M. Beaudry.

"Bad Boy n'a pas compris le marché québécois", a déclaré M. Gilles Faucher, de Faucher Roi des bas prix Ltée. "Il n'a pas choisi la bonne marchandise."

Trop de petites entreprises engagées dans la transformation alimentaire

par Paul POULIOT

Selon le ministre québécois de l'Agriculture, Kevin Drummond, les faiblesses de structure du secteur de la transformation des produits agricoles, au Québec, sont inhérentes à sa nature même: un trop grand nombre d'entreprises de taille in-

préparation de la volaille, avec ses 26 établissements, dont la valeur des expéditions s'élevait, en 1973, à \$173.3 millions, est celui qui compte les plus gros pourcentages d'entreprises dont la valeur des ventes dépasse le million de dollars. En effet, seulement 30.8 p. cent des entre-

prises ont des expéditions d'une valeur ne dépassant pas le million de dollars, pour un chiffre d'affaires total de \$4 millions, alors que 74 p. cent de ces entreprises se partagent le reste des expéditions d'une valeur de \$169 millions, soit une moyenne de \$9.4 millions par usine. Ce secteur de l'industrie alimentaire québécoise représente d'ailleurs un apport important dans l'industrie avicole canadienne.

En ce qui concerne les usines d'abattage et de préparation des viandes, M. Drummond mentionne que 34.4 p. cent de ces entreprises représentent pour moins de \$1 million par année. Il note, en outre, le taux peu élevé d'auto-provisionnement de la province dans ce domaine.

Pour ce qui est des usines de fabrication d'aliments pour animaux, elles sont au nombre de 266 réparties à travers la province. La plus grande partie du marché, soit 76 p. cent, est détenue par le quart des usines. Ce sont celles qui ont un chiffre d'affaires d'un million de dollars et plus. Les autres, au nombre de 202, soit 76 p. cent de l'ensemble, se partagent le quart du marché. M. Drummond se dit convaincu que, compte tenu des critères de rentabilité et de concurrence, le nombre de ces usines est nettement trop élevé.

Une situation alarmante Le ministre de l'Agriculture déplore le fait que la majorité des usines de transformation de produits alimentaires au Québec sont de taille trop limitée pour permettre des économies d'échelle et maintenir un rythme élevé d'innovation. Il est d'autant plus inquiet de cette situation qu'elle est accompagnée de l'absence à peu près complète des notes dans certains secteurs à forte croissance, tels que les usines de seconde transformation dont les produits sont en grande demande.

"La principale conséquence de cet état de choses en est que le marché croissant en produits alimentaires élaborés est approvisionné par des produits de l'extérieur, alors que le Québec est peu présent dans des secteurs dynamiques, comme les aliments congelés et les mets préparés congelés, ainsi que dans des secteurs

aussi prometteurs que la fabrication des protéines pour l'alimentation humaine.

La structure des entreprises existantes et le manque d'entreprises de seconde transformation sont, d'affirmer M. Drummond, les deux facteurs limitatifs de la capacité de l'industrie alimentaire québécoise à fournir des débouchés croissants aux productions agricoles du Québec et à s'accaparer une part satisfaisante du marché en pleine expansion des produits alimentaires élaborés.

Le ministre se demande si c'est là l'identification d'une incapacité de s'adapter à l'évolution ou un manque de connaissance de la gestion et des techniques de production. D'autre part, il lui apparaît évident que, dans plusieurs cas, ce sont les ressources financières qui gênent la croissance des entreprises. M. Drummond rappelle le fait que les centres de décision de l'industrie alimentaire situés en dehors du Québec ne favorisent pas non plus la mise en place et le développement des entreprises qui garderaient au Québec la plus grande partie de leurs effets d'entraînement.

Une action positive Le ministre de l'Agriculture du Québec indique que, depuis quelques années, son ministère se préoccupe davantage de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles. "Notre désir est de favoriser, à ce titre, la modernisation des usines de transformation existantes ou l'implantation de nouvelles entreprises aptes à produire et à commercialiser un éventail varié de produits alimentaires, de façon à diversifier les débouchés offerts aux producteurs agricoles et à accroître la valeur ajoutée par l'industrie agro-alimentaire à l'ensemble de l'économie du Québec."

"C'est dans cette perspective", de souligner M. Drummond, "que la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) a été mise sur pied pour servir de catalyseur dans le secteur agro-alimentaire, par le biais d'initiatives visant à assurer des débouchés nouveaux et plus rémunérateurs pour les produits agricoles du Québec."

Il précise toutefois que SOQUIA ne peut être considérée comme une institution ou un organisme gouvernemental appelé à jouer un rôle parallèle à celui du ministère qui l'a engendrée.

"SOQUIA ne constitue guère une panacée universelle à tous les maux. Cette société est tout simplement un instrument additionnel qui s'ajoute à ceux que le ministère de l'Agriculture du Québec possède déjà pour la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés dans le secteur agro-alimentaire."

AMÉRICAINNE

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Hout, Box, Ferm., Nat. Lists various stock market data for American companies.

Total sales: 1,770,000.

Mise au point

Les employés de l'imprimerie Jacques-Cartier ne sont plus sous le coup d'un lock-out.

En fait, le conflit de travail à cet endroit n'aura duré que du 19 août au 6 septembre, soit 18 jours, dont seulement 12 ouvrables. C'est donc par erreur que, sous foi de renseignements erronés fournis par la FTQ, LA PRESSE a mentionné le nom de cette entreprise le 20 septembre, comme un endroit où sévissait encore un lock-out.

dividendes

Table with 4 columns: Taux, Paiement, Inég., listing dividend information for various companies.

L'ÉCONOMIE MUTUELLE ASSURANCE advertisement featuring Paul-Émile Robert, Le directeur général de l'Économie Mutuelle d'assurance.

NOMINATION advertisement for P. Nodé-Langlois, LAFARGE S.A. annonce la nomination de Monsieur P. Nodé-Langlois au poste de Senior vice-président.

le Permanent advertisement: REVENU \$240,000 RENDEMENT 11.17% IMPÔT DIFFÉRÉ DE \$ 529,000. Immeuble résidentiel et commercial se classifiant sur la classe 31 de la loi de l'impôt.

fonds mutuels

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Hout, Box, Ferm., Nat. Lists mutual fund performance data.

ALBERTA

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Hout, Box, Ferm., Nat. Lists Alberta stock market data.

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE

L. E. GILLMOURE advertisement: La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. L. E. Gillmoure au poste de directeur général adjoint de la banque.

Les Trois Milleux Restaurant Français advertisement: Diners d'affaires Ouvert tous les jours à midi Fermé lundi

Kelly Girl: La solution... lorsque vous avez besoin d'une aide temporaire. Nous garantissons l'intégrité et la qualité du travail de nos employées triées sur le volet.

Kelly Girl 866-3841 SERVICE of Canada Ltd advertisement

les obligations PAR ACCOVAM

Table of government bonds (GOUV. DU CANADA) with columns for Offer, Dem., and various bond details.

A. Echangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Fév. 1982
B. Echangeables pour des obligations de 9 p.c. du 1er Fév. 1980
C. Echangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Oct. 1984
D. Echangeables pour des obligations de 8% p.c. du 1er Oct. 1984
E. Echangeables pour des obligations de 9% p.c. du 1er Oct. 1985

PROVINCIALES

Table of provincial bonds with columns for Offer, Dem., and bond details.

A. Rachetable en 1983
B. Rachetable en 1981
C. Rachetable en 1983
D. Rachetable en 1983
E. Echangeables pour des obligations de 9% du 1er Juillet 1983
F. Echangeables pour des obligations de 9% du 10 Déc. 2000

SERVICES PUBLICS

Table of public service bonds with columns for Offer, Dem., and bond details.

INDUSTRIELLES

Table of industrial bonds with columns for Offer, Dem., and bond details.

A. Echangeables pour des obligations de 9% du 2 Jan. 1985
B. Echangeables pour des obligations de 10% du 1 Déc. 1984
C. Echangeables pour des obligations de 10% du 15 Déc. 1984
D. Echangeables pour des obligations de 7% du 1er Avril 1979

CONVERTIBLES

Table of convertible bonds with columns for Offer, Dem., and bond details.

l'argent

Les courtiers londoniens ont haussé hier le prix de l'argent de 0,7 centes américains par rapport à l'ouverture de la veille
MERCREDI: \$4,355
MONTRÉAL — Handy & Harman a évalué le prix de l'argent canadien à \$4,264 l'once de Troyes.

le dollar

MONTRÉAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne était en hausse hier de 3-50 à \$0,9720 et la livre sterling de 2-29-100 à \$1,8242.
NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine était en hausse de 3-50 à \$1,0288 et la livre sterling en hausse de 2-1-4 à \$1,0710.

VANCOUVER

Large table of Vancouver stock market data with columns for Values, Ventes, Haut, Bas, Ferm., ch. Nat.

RESTAURANT LES FILLES DU ROY. TOUPE LA SAVEUR DU VIEUX MONTRÉAL. 415, rue Bonsecours 849-3535. Repas du midi, dans l'intimité d'autrefois du lundi au vendredi.

En fin de semaine, offrez-vous une évasion à prix d'aubaine. \$4400. AUCUNS FRAIS DE MILLAGE DISPONIBLE AUX STATIONS DE MONTRÉAL. TILDEN 1200 Stanley, Montréal 878-2771

La Corporation de disposition des biens de la Couronne annonce la deuxième phase de sa grande vente de machines-outils. Plus de 400 de nos meilleures machines seront en vente le 5 octobre.



la presse le "best-seller" tous les jours à Montréal

CONGRÈS, REUNIONS D'AFFAIRES À QUÉBEC? CHOISISSEZ: « CHEZ NOUS » or « CHEZ EUX ».

CIMENTS CANADA LAFARGE LTEE NOMINATION



J. D. Redfern CIMENTS CANADA LAFARGE LTEE annonce la nomination de monsieur John D. Redfern aux fonctions de vice-président exécutif et directeur général de la Société.

Il est maintenant possible d'en savoir davantage sur le placement

Vous pouvez en effet suivre les mêmes cours que les employés des maisons de courtage canadiennes. Tous les ans, des centaines de particuliers et autres personnes qui gèrent leurs fonds personnels ou ceux de compagnies suivent ces cours; vous aussi pouvez le faire.

77 ans de bonne conduite LOUEZ VOTRE AUTO DÈS MAINTENANT AVEC OU SANS SERVICE GRAND CHOIX DE MODÈLES CHEV-OLDS clemmont Motor Ltée 5363 St-Denis, entre Laurier et Rosemont Téléphone: 279-6301

TORONTO
suite de la page A 14

Valuers	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net
Southern A	700	22 1/2	22 1/2	22 1/2	
Spar Aero	250	230	230	230	
Spooner	2100	26	25	25	-1
Stelco A	458	27 1/2	27 1/2	27 1/2	
Stelco B	236	27 1/2	27 1/2	27 1/2	
Sleep R	700	185	185	185	+4
Sud Cont	200	141	141	141	-1
Sullivan A	200	141	141	141	-2
Supgral	3010	9	9	9	
Superior E	500	60	60	60	+7
Surpass C	1100	210	210	210	
Systems D	705	210	210	210	
T	10	2			
Talcorp	100	11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Tera	100	15 1/2	15 1/2	15 1/2	-1 1/2
Teck Cor A	630	400	400	400	
Teck Cor B	600	310	300	300	-5
Teledyne	225	56	6	6	
Tex-Sci	1580	12	12	12	-2
Tex Can	710	23 1/2	23 1/2	23 1/2	-1 1/2
TSX	1950	33 1/2	33 1/2	33 1/2	+1 1/2
Teumont	1000	10	10	10	
Thom L	258	35	32	32	
Thom N A	3100	12 1/2	12 1/2	12 1/2	
Toromont	1042	245	245	245	+35
Tor Dm Bk	3129	19 1/2	19 1/2	19 1/2	
Tor Star B	216	16 1/2	16 1/2	16 1/2	-1 1/2
Total Pet	2450	50	50	50	-1 1/2
Total P A P	100	113	13	13	-1 1/2
Toi Pel w	2100	225	215	215	-5
Traders A	233	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+1 1/2
Traders B	100	12 1/2	12 1/2	12 1/2	+1 1/2
Tr 10 1/2	100	10 1/2	10 1/2	10 1/2	+1 1/2
Trade 7 1/2	100	32 1/2	30 1/2	30 1/2	+1 1/2
Tr Can Res	15800	66	64	65	-2
Trms Air A	2816	59 1/2	59 1/2	59 1/2	-1 1/2
Tr Can Pl	5720	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+1 1/2
Tr Can C Pr	525	41 1/2	41	41 1/2	+1 1/2
Tr Can D P	100	55 1/2	53	53	+1 1/2
Trin C	3000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+1 1/2
Turbo R	500	167	167	167	
Ulster Pet	2500	60	60	60	
Ultramar	500	180	180	180	-20
Union S	1000	250	250	250	
Un Carbld	102	272	22	22	-1 1/2
UGES A	2355	25 1/2	25 1/2	25 1/2	
Union Oil	112	450	20 1/2	20 1/2	-1 1/2
U Asstelo	102	370	375	375	-10
U Canso	7150	54 1/2	54 1/2	54 1/2	
U Corp	235	14 1/2	14 1/2	14 1/2	-1 1/2
U Corp B	734	10 1/2	10 1/2	10 1/2	-1 1/2
U Koro	700	57 1/2	7	7	-1 1/2
U Siscoe	4650	43 1/2	35 1/2	35 1/2	-1 1/2
U Vision 4 1/2	210	33 1/2	35 1/2	35 1/2	-1 1/2
Univ Gas	3000	59 1/2	9 1/2	9 1/2	
Upp Can	1800	100	100	100	
Van Der	400	245	245	245	-5
Versatile	850	14 1/2	14	14 1/2	+1 1/2
Versall A	4300	114	124	124	
Vestron	2200	14 1/2	14 1/2	14 1/2	-1 1/2
Vilcentre	900	325	300	325	
Voyager P	2150	14 1/2	14 1/2	14 1/2	-1 1/2
Vulcan Ind	600	14 1/2	14 1/2	14 1/2	-1 1/2
Walax A	150	12 1/2	12 1/2	12 1/2	
Walk Gv A	3816	330	29 1/2	29 1/2	-1 1/2
Wal Rodop	200	235	235	235	
Wstburne	400	57 1/2	9 1/2	9 1/2	
Wcoast P1	300	57	57	57	
W Pet A P	760	114	13 1/2	13 1/2	-1 1/2
Wcoast T	687	270 1/2	26 1/2	26 1/2	+1 1/2
Wcoast W	4100	365	365	365	
Westco	1500	113	12 1/2	12 1/2	-1 1/2
W Rcas A	11600	10 1/2	10 1/2	10 1/2	
W Rcas B	3450	10 1/2	10 1/2	10 1/2	
W Dec	15750	7 1/2			
West Mine	2200	450	435	440	+5
Westmill	100	230	230	230	
Weston	11150	114	13 1/2	14	+1 1/2
Wstn 4 1/2	230	44 1/2	45	45	
Wstn 6 1/2	150	61	61	61	
Whithorse	1400	178	178	178	-3
Whonok A	1300	57 1/2	7 1/2	7 1/2	-1 1/2
Willroy	622	96	96	96	
Windfall	4000	7	6	6	
Woodreef	39400	102	98	100	-3
Woodwd A	322	18 1/2	18 1/2	18 1/2	
Wv Herg	2100	7	7	7	
Yk Bear	430	270	265	270	+5
Yukon C	1614	175	172	174	+2
Zellers	5200	350	350	350	
Zenmac	3000	3	3	3	+1 1/2

fruits/légumes

(PC) — Prix payés au Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Fraises: Michigan, \$4.80 à \$6.00; Lobo, \$4.00 à \$4.50; Wolf River, \$4.50 la boîte de verger.

Framboises: \$7.50 à \$8.00 la boîte de verger.

Fraises, Clepp: \$9.00 la boîte de verger.

LEGUMES

Aubergines: \$3.00 le minot.

Balthazar: \$1.00 à \$1.75 la doz. de pqt; \$2.00 à \$2.25 le 25 lb; \$3.00 à \$3.50 le 50 lb.

Breuil glacé: \$6.00 à \$6.50 pour 14.

Cerilles: \$1.25 à \$1.50 la doz. de pqt; \$3.75 à \$4.00 pour 30 pqt; \$1.00 le 25 lb; \$3.25 à \$3.50 pour 24 cerilles de 2 lb ou 10 cerilles de 3 lb; mini, \$4.50 pour 20 cerilles de 12 oz.

Céleri: \$4.00 à \$4.25 à \$4.50 pour 24.

Chicorée-escarole: \$2.75 à \$2.50 la doz.

Choux: vert, \$2.00 pour 12 ou 16; de Savoie, \$4.50 la doz; rouge, \$3.00 la doz.

Choux de Bruxelles: \$6.50 pour 12 chopines, ou \$10.00 pour 16 pintes.

Choux chinois: \$3.50 la doz.

Choux-fleur: \$4.00 à \$4.50 la doz.

Citrouilles: \$4.00 à \$7.00 la doz.

Concombres: grande culture, \$6.00 pour 6 doz; sans pépin, type anglais, \$3.75 à \$6.00 la doz.

Concomres: à la moelle, \$2.50 pour 12; zucchini, \$5.50 à \$6.00 le 20 lb.

Épinards: \$3.50 pour 12 cerilles de 10 oz, ou le bouquet.

Leitwe: frisée, \$2.50 pour 24; Boston, \$2.50 pour 16; romaine, \$3.50 pour 16; iceberg, \$4.00 à \$5.00 pour 18.

Mes sucs: \$0.45 à \$0.50 la doz, en sacs de cinq à six doz.

Oignons: rouges, \$4.50 le 50 lb; jaunes, \$4.00 pour 50 lb; jaunes jumbo, \$5.00 à \$5.50 pour 50 lb; à bouillir, jaunes petits, \$0.60 pour 10 lb; à marinier blancs et rouges, \$2.50 le 5 lb, \$4.50 le 10 lb.

Pommes: \$5.00 pour 50 livres ou 24 sacs de deux livres; \$3.25 le 20 lb.

Pras: \$1.25 la doz.

Piments: verts, \$4.00 le boisseau; rouges, \$6.00 le boisseau.

Peppers: \$1.50 à \$2.00 la doz.

Radies: \$3.50 à \$4.00 pour 3 doz de pqt; \$2.75 à \$3.00 pour 30 cerilles de six oz.

Ravioles: \$1.75 le 25 lb et \$2.50 le 50 lb.

Pommes de terre de table: \$1.50 à \$1.60 le sac de 50 lb; \$0.80 le 20 lb; \$0.48 à \$0.50 le 10 lb; arrivages: 6,640 sacs de 50 lb; livrés, \$4.00 le sac ou \$5.00 pour 10 cerilles de 5 lb; arrivages, 476 sacs.

Tomates: grande culture, rouges et roses, \$3.00 le 20 lb; vertes \$1.50 le 20 lb; de serre, roses et rouges, \$4.00 le 8 lb.

les bestiaux

(PC) — Les arrivages jusqu'à mercredi, au marché de Montréal, ont été modérément actifs. Les prix des vaches et des taureaux ont été de \$1 plus bas; dans les autres catégories, les prix sont demeurés stables.

Les prix des veaux de catégorie moyenne et commune ont été de \$2 moins élevés.

Tout les arrivages enregistrés jusqu'à mercredi: 1,731 bêtes à cornes, 1,664 veaux, 34 porcs, 68 moutons et agneaux.

Prix en vigueur:

Bœuf: A1, A2 \$38.50-39; B \$36-37.50; catégorie commerciale \$23.50-35.

Genisse: catégorie commerciale \$25.50-32.

Vaches: D1, D2 \$23-25; D3 \$19-22.75; D4 \$15-18.75.

Veaux: \$25-30.75.

Prix payés pour les bons veaux de lait: \$40-50, avec des ventes atteignant \$59.50, catégorie moyenne \$28-38; catégorie commune \$20-27.

Prix payés pour les bons agneaux: \$54-60 les 100 livres.

Prix payés pour les bons moutons: \$25 les 100 livres.

Prix moyen du porc de l'Ontario, mardi: \$57.74.

les métaux

MARCHE DE LONDRES, PRIX EN STERLING PAR TONNE MÉTRIQUE

FERMETURES

CUIVRE (fil et barres)

comptant 843.00-844.00

à terme 876.00-876.50

ventes 17,950 tonnes

ETAIN (qualité ordinaire)

comptant 4765-4775

à terme 4900-4901

ventes 1,835 tonnes

ETAIN (qualité supérieure)

comptant 4765-4775

à terme 4900-4901

ventes néant

PLOMB

comptant 285.50-286.50

à terme 296.75-297.25

ventes 4,325 tonnes

ZINC

comptant 413.00-413.50

à terme 430.00-430.50

ventes 8,300 tonnes

VOS MEILLEURS ACHATS

Spéciaux Trans-Compagnie Simpsons*



RABAIS \$50
machine à écrire électrique "Pride Line"

- A. • Modèle électrique à cartouche vous permettant de changer de ruban rapidement et sans difficulté
- Chariot 12" à retour automatique, clavier bilingue 88 caractères
- Tabulateur pleine largeur pour barre-cible
- Cadran réglable selon le nombre de copies; fait jusqu'à 10 copies carbone lisibles
- Margeurs à réglage rapide
- Espacement d'interligne variable, support rétractable pour papier
- Chariot se bloquant. Caractère pica seulement
- Mallette portable en plastique moulé, ton or, garniture beige. Env. 16 1/2" x 12 1/2" x 5 1/2"
- Garantie 5 ans sur les pièces, 90 jours sur service

Prix ord. Simpsons 279.95 **229.95**

RABAIS \$20
machine à écrire de "Pride Line"

- B. • Légère machine à écrire portable, faite exclusivement pour Simpsons par "Smith Corona"
- Clavier bilingue 84 caractères; barre d'interligne
- Tabulateur pré-réglé 5 positions, touche de déblocage
- Sélecteur de frappe
- Position ruban rouge noir et stencil
- Chariot 9 1/2" à largeur 8 1/2"
- Caractère Pica
- Carter plastique robuste avec couvercle s'enclenchant
- Blanc avec garniture fusain. Env. 13" x 12 1/2" x 4"
- Garantie de 5 ans sur pièces, 90 jours sur service

Prix ord. Simpsons 84.95 **64.95**

Rayon 704, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval
Venez en personne, écrivez ou composez: 842-7221... Jour et Nuit
En vente jusqu'au jeudi 7 octobre jusqu'à épuisement



RABAIS 30%
Valises "Fleetwing" exclusives à Simpsons

- Modèles "Carson of Canada" à construction robuste
- Contre-plaqué 3 épaisseurs, extérieur renforcé aluminium, poignées de tons assortis avec centres acier
- Glissières nylon, intérieur ton coordonné
- Vinyle expansé aspect cuir facile d'entretien, envers tissu. Résistant aux marques
- Modèles pullman et mallette 21" pour dames à doublure "Sanitized"
- Pullman outre-mer, 29", sur roulettes, courroie amovible

Modèles pour dames: rouge canneberge, bleu moyen, tan pâle

	Prix ord. Simpsons	Vente
A. Fourre-tout 17"	23.50	16.45
A1. Fourre-tout 15" (non-représenté)	17.50	12.25
B. Fin de semaine, 21"	46.00	32.00
B1. Pullman junior, 24" (non représenté)	54.00	37.80
C. Pullman 26"	62.00	43.10
C1. Pullman outre-mer 29" (non-représenté) ..	75.00	52.50
D. Sac d'avion	55.00	38.50
Modèles pour hommes. Tan ou brun noyer		
E. Sac d'avion	55.00	38.50
F. 1 complet, 20"	40.00	28.00
G. Sac sport 20"	18.00	12.00
G1. Sac sport 18" (non-représenté)	16.00	11.20
H. Housse à vêtements	40.00	28.00

Rayon 760, au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval
Venez en personne, écrivez... ou composez: 842-7221 jour et nuit
En vente jusqu'au jeudi 7 octobre, jusqu'à épuisement du stock.

* Chaque Spécial Trans-Compagnie Simpsons est un article de première qualité, très demandé et représente une aubaine extraordinaire rendue possible grâce au pouvoir d'achat groupé des 19 magasins Simpsons à travers le Canada.

2 derniers jours

• En Ville • Fairview • Les Galeries d'Anjou • Le Carrefour Laval

vente anniversaire Simpsons

la vente No 1 de l'année!